

---

Feillet, Alphonse

Studies

---

1868

## Misère temps (Chaptire IX)

Follow this and additional works at: [https://via.library.depaul.edu/vdpstd\\_fei](https://via.library.depaul.edu/vdpstd_fei)

---

### Recommended Citation

Misère temps (Chaptire IX).

[https://via.library.depaul.edu/vdpstd\\_fei/3](https://via.library.depaul.edu/vdpstd_fei/3)

This Article is brought to you for free and open access by the Studies at Via Sapientiae. It has been accepted for inclusion in Feillet, Alphonse by an authorized administrator of Via Sapientiae. For more information, please contact [digitalservices@depaul.edu](mailto:digitalservices@depaul.edu).

# La Misère

## au temps de la Fronde et de

# Saint Vincent de Paul \*

### Alphonse FEILLET

### 1868

## CHAPITRE IX (pp. 203-224)

Saint Vincent de Paul, par ses vertus, mérite d'être le «ministre de la charité nationale, le grand aumônier de la France.» — Son œuvre rappelle en grand l'œuvre de salut Séverin au cinquième siècle. — État du catholicisme français à l'époque de saint Vincent de Paul. — Un triple mouvement amène la renaissance religieuse du catholicisme au XVIIe siècle. — Saint François de Sales, Bérulle, Saint-Cyran et saint Vincent, de Paul en sont les apôtres. — Portrait de, M. Vincent. — Sa jeunesse est l'apprentissage de toutes les misères. — Précepteur chez M. de Gondy. — Curé de Châtillon, il fonde les Charités. Réquisitoire du lieutenant criminel de Beauvais pour exercice illégal de charité. — Désordres dans la gestion de la charité hospitalière, par le clergé avant saint Vincent de Paul. — Élément laïque introduit par le saint pour la surveillance des associations charitables. — Vincent aumônier général des galères. — Fondation de la congrégation de la Mission ou des Lazaristes. — Enfants trouvés. — Vieillards secourus. — Son association avec madame Legras. — Établissement des Filles de la charité.

Du milieu de ces horreurs sanglantes, de ces ténèbres morales ne jaillira-t-il aucun éclair d'héroïsme, aucune étincelle de vertu ? A quel degré de décadence sommes nous descendus ? Quel est donc cet âge de fer où l'on ne trouve que bourreaux et victimes ? D'ordinaire cependant les grandes crises enfantent les grands dévouements ; c'est dans les révolutions, qui mettent en péril la vie d'une nation, que se rencontrent lotis les extrêmes : le courage à côté des défaillances, le dévouement opposé à [204] la férocité, l'abnégation en face de l'égoïsme. A la force de résistance que déploient contre ces grands fléaux le gouvernement ou les individus, on peut juger du niveau de la civilisation, de la puissance de la société, de la force des institutions. L'examen fait dans ces conditions donne ici une réponse des plus tristes, des plus navrantes : ces institutions, qui paraissaient si fortes, n'ont aucun ressort ; cette civilisation, qu'on jugeait si brillante, n'a qu'un éclat emprunté ; cette nation mourait lentement de langueur et de faim. En vain se rencontre-t-il un de ces hommes que la destinée des nations tient en réserve comme pour retarder les grandes catastrophes ; un de ces hommes qui sauveraient les sociétés, si les sociétés, atteintes dans leur vitalité, pouvaient être sauvées. En vain la voix de cet homme qui s'appelle, du grand nom de Vincent de Paul <sup>1</sup> crie-t-elle à ce gouvernement corrompu, à cette administration gangrenée, que ce

\* 4ème édition, Librairie Didier et Cie, Paris, 1868

<sup>1</sup> Pour ne pas dérouter le lecteur, nous avons écrit, conformément à l'usage, de Paul en deux mots, cependant toutes les signatures authentiques du saint portent DePaul en un seul mot, et on dirait avec deux majuscules ; M. Vallet de Viriville, qui a rendu à l'héroïne de Domremy son véritable nom, Jeanne Darc, avait déjà fait remarquer incidemment dans les *Archives de l'Aube*, 1841, à l'occasion d'un autographe de saint Vincent que possède la ville de Troyes, cette orthographe du nom du fondateur des Filles de la charité. Une autre coïncidence semble ajouter à la probabilité de notre conjecture : le docteur Depaul, dont la famille est originaire du Béarn, à quelques lieues du hameau qui vit naître notre saint, écrit son nom cri un seul mot. M. C. de Paul, professeur à l'École Turgot, l'écrit en deux mots, mais cette orthographe, dit-il, répond dans nos usages actuels aux deux majuscules du dix-septième siècle, telles qu'on les écrivait dans le Midi. Les registres paroissiaux de Pouy ne peuvent éclairer la question, puisqu'ils ne remontent qu'à 1625.

qui lui manque c'est la pitié pour les malheureux, c'est-à-dire la population à peu près tout entière ; que la loi de tous les lieux, de tous les temps, la loi éternelle, c'est l'équité, la [205] charité. Son avertissement n'est pas compris : le spectacle d'un si effroyable malheur ne peut vaincre l'égoïsme de la cour et des grands, appeler les réformes sur une législation empreinte d'une si, odieuse inégalité ; en vain quelques âmes d'élite, des corporations même, telles que magistrature, corps médical et confréries rivalisent d'efforts avec saint Vincent de Paul pour chercher à ranimer ce grand corps social dont la vie n'était plus qu'apparente, ils ne peuvent que le galvaniser. Une société qui ne veut pas introduire la justice dans la loi, assurer à chacun une part de ce que Dieu a donné pour tous, est une société dont la vie se retire, une société condamnée à périr : un siècle et demi à peine sépare la Fronde de 1789 !

Si l'Église catholique a donné à Vincent place dans ce patriciat qu'elle appelle les Saints, l'humanité entière le compte, avec raison, au premier rang de ceux qui méritent la reconnaissance et la vénération de leurs semblables. Vincent est plus que le grand homme d'un pays, c'est l'apôtre d'une cause qui intéresse l'humanité dans ce qu'elle a de plus intime, de plus touchant et de plus redoutable, la cause des pauvres ; rarement l'histoire aura à inscrire des titres de gloire plus pure. Pour l'exemple de notre temps, pour l'honneur de la conscience humaine, arrêtons-nous un peu à considérer ce spectacle d'un homme qui s'élève au-dessus de son siècle par ses seules vertus, et mérite ainsi d'être choisi par tous comme le « ministre de la charité nationale », dit heureusement M. H. Martin. Fatigués par ces récits de cruauté des gens, de guerre, découragés par cette insouciance des chefs légitimes, indignés par cette avidité des financiers qui ont produit la misère publique, retrempons-nous devant le [206] désintéressement plein d'abnégation, le souci persévérant du soulagement de tous, la sensibilité vraie qui, ont valu à ce paysan des Landes l'honneur insigne d'être à la tête de toute l'œuvre charitable du dix-septième siècle, d'en rassembler sous sa main tous les ouvriers.

Nous allons contempler un spectacle semblable à celui que MM Ozanam, de Montalembert et surtout Amédée Thierry nous ont montré à la fin du cinquième siècle, à la veille de la chute du monde romain dans la personne de saint Séverin, l'apôtre du Norique. Seulement, le théâtre s'agrandit : au lieu de deux petites provinces éloignées, c'est un royaume entier ; de grandes armées dévastatrices ont remplacé les petites tribus barbares ; ce ne sont plus quelques moines des monastères de Favianes et de Passau, ce sont des ordres religieux en grand nombre qui rivalisent de docilité et de zèle pour obéir à des ordres émanés d'une humble cellule. Mais aussi l'impuissance qu'on remarquait dans l'œuvre, de saint Séverin éclate encore plus visible dans celle de saint Vincent de Paul ; tout son dévouement ne sert qu'à mieux prouver l'intensité et l'étendue du mal qui, comme un torrent irrésistible, entraîne les dignes qu'on lui oppose.

Pendant les longues et terribles guerres de religion, le catholicisme français était tombé dans la plus déplorable situation morale qu'on puisse imaginer : cette période de trouble et d'agitation n'avait amené à sa suite que fanatisme, ignorance et grossièreté. Les pasteurs ne valaient pas mieux que le troupeau : mille abus, grâce à la licence des temps, s'étaient introduits dans les couvents ; il n'y avait plus de discipline, les désordres les plus honteux semblaient la règle, la vie de beaucoup de monastères. Depuis qu'elle ne pouvait plus lancer [207] des invectives intolérantes ou sanguinaires, la chaire était muette. Si l'on en excepte quelques hommes qui, comme de Besse, Valladier, les PP. Cotton et Coëffeteau et surtout Fenoillet, avaient conservé les traditions de l'éloquence sacrée, la parole évangélique ne gardait plus aucune réserve, aucune dignité. A moins d'une réforme sérieuse, d'une *Renaissance religieuse*, le catholicisme semblait condamné à perdre les avantages d'une victoire si chèrement achetée.

Comment retrouver les mœurs, les lumières, la charité qui lui manquaient ? Un triple mouvement se fait remarquer à la fois dans le christianisme ; il répond à ce triple besoin, comme l'a justement remarqué M. Roseeuw Saint-Hilaire. Il éclate de tous côtés, tant la lutte a retrempe les cœurs et les esprits amollis par une longue possession d'influence et d'autorité ! des ouvriers nombreux étaient là, prêts à se mettre à l'ouvrage, n'attendant que des chefs pour les conduire.

L'esprit régénérateur se manifesta d'abord par un élan de mysticisme avec saint François de Sales, l'auteur de l'*Introduction à la vie dévote*, ce livre plein de tendresse et de passion, composé pour

une dame de Paris, madame de Charmois, cachée sous le nom de Philothée. La but de l'auteur était de ramener la dévotion dans le monde. C'était une sorte d'Imitation pour les mondains. Le *Traité de l'amour de Dieu* compléta cette œuvre de la, direction des âmes. Le mariage mystique avec madame de Chantal produisit la Congrégation de la *Visitation*, asile ouvert par l'évêque de Genève aux faibles et aux délicates, aux âmes aimantes qu'on repoussait des autres ordres. Ami de madame Acarie, (sœur Marie de l'Incarnation), réformatrice des Carmélites, et de la mère Angélique [208] Arnauld, l'abbesse de Port-Royal, François de Sales peut réclamer une belle part dans ce mouvement de réforme du clergé et des couvents.

L'Oratoire, fondé par Bérulle, et d'où devaient sortir les Malebranche, les Massillon, les Lami, les Thomassin, les Richard Simon et tant d'autres noms illustres dans les sciences, la chaire ou les lettres ; Port-Royal avec sa colonie des Arnauld, des Lancelot, des Nicole, des Pascal, que Saint-Cyran sut gagner à sa cause, disent assez quelles lumières cette renaissance religieuse devait jeter sur le monde entier. Sur ces deux célèbres maisons, nous ne pouvons que renvoyer le lecteur aux livres bien connus de MM. Sainte-Beuve et Nourrisson.

Malgré l'amour de Saint-Cyran pour les pauvres, la charité n'avait pas encore trouvé son apôtre, et l'esprit de la société moderne exigeait, pour l'adopter, que ce sentiment religieux devint pratique, qu'il se mêlât au siècle. Si la France se couvre promptement de couvents de tous ordres, de toutes couleurs ; grâce à Vincent de Paul, elle voit bientôt à côté autant et plus d'hôpitaux, d'écoles ; comme l'ont bien remarqué M. Henri Martin et M. Caillet, un des traits les plus caractéristiques de cette régénération du catholicisme français, c'est la prédominance de l'élément agissant et social sur l'élément ascétique et solitaire, c'est la passion de l'enseignement, du soulagement de tous ceux qui souffrent, le besoin de donner à une vie active un but utile. On ne songe plus à s'absorber en Dieu, mais à aller à lui par le travail et par le service des pauvres : aussi en présence d'une œuvre si grande, si belle, dans toutes les classes de la société on s'associa à ces nobles et généreux efforts : jamais la charité séculière ne s'est élevée plus haut. [209]

«Tout ce qu'il y eut de vrai et de salutaire dans cette régénération, a dit M. Henri Martin, se résume clans un seul nom, saint Vincent de Paul ; le théoricien mystique, saint François de Sales, était sorti des hautes classes de la société l'homme d'action, l'organisateur, sortit du peuple.» La charité fut son génie. Vincent se consacre tout entier au service de ses semblables comme d'autres se dévouent à la recherche des honneurs, de la gloire, de la science : il y jette tout le feu de son âme, tout le calme de sa raison ; qui pourra dire ce qu'il a déployé d'activité et de patience, inventé d'expédients et de combinaisons, dépensé de temps et d'argent pour l'organisation de ces sociétés laïques, de ces congrégations religieuses, de ces institutions charitables qui sont la vraie histoire de sa vie ? Tout ce mouvement est l'œuvre d'un fils de paysans pauvres dans un pays fort pauvre, et dont l'extérieur ne dément pas l'humble origine. On se rappelle cette figure aux lignes vulgaires, aux traits grossiers, cette tête chauve, ce nez long et gros, cette bouche largement fendue, ces lèvres épaisses, cette taille un peu, lourde ? Cette physionomie cependant frappe et se grave dans la mémoire, et, après un examen attentif, on remarque un front haut et large, des yeux vifs et doux ; un sourire, la seule des grâces humaines qu'il possédât, lui donne un air souverainement affable, et imprime à sort langage un caractère d'éloquence simple et touchante : il y a là une beauté de physionomie que le cœur donne, même aux plus laids.

Parcourons rapidement cette vie si connu de tous : Vincent de Paul, ou Depaul, naquit le 24 avril 1576, dans la maison dite de Ranquine, canton de Pouy, près de Dax, appelé aujourd'hui Saint Vincent de Paul par ordonnance royale du 3 décembre 1828. Son enfance [210] se passa à garder les troupeaux de son ; père ; dès cette époque, quoiqu'il soit «nourri par la pauvreté qu'il devait nourrir à son tour <sup>2</sup>» on cite des traits de sa charité : on le voit donnant d'une seule fois à un malheureux vieillard tout ce qu'il possédait, trente sous ! Son père, remarquant, en lui d'heureuses dispositions, le mit chez les cordeliers de Dax qui, pour 60 livres par an, l'élevèrent et l'instruisirent. Au bout de quatre ans de travail, pour alléger les charges de son père, tout en

<sup>2</sup> Des nombreuses *Vies de saint Vincent de Paul*, la plus intelligemment faite dans sa rapidité un peu partielle, est celle qui est renfermée en une brochure de 50 pages, par M. L. Veuillot. Il n'y faut point chercher les documents, mais le rôle du saint et son influence sur son époque ont été très bien entrevus.

continuant ses études, il entra comme professeur chez M. Commet, avocat distingué de Dax et juge à Pouy. Quelques années après, ayant déjà reçu les ordres mineurs, il allait étudier à Toulouse, et dirigeait en même temps une espèce de pension de jeunes enfants riches dans la petite ville de Buzet, à cinq lieues de Toulouse. En 1600 il fut ordonné prêtre, prit le grade de bachelier en théologie en 1604.

Vers la même époque une personne pieuse, qui avait apprécié les qualités du jeune Depaul, l'institua son héritier ; cette succession l'appela à Marseille. Comme il retournait par mer à Narbonne, il fut pris par des Corsaires, emmené esclave à Tunis et servit sous trois maîtres différents ; il convertit le dernier, qui était un renégat italien ainsi que sa femme, et ils s'échappèrent ensemble. Lorsqu'il fut arrivé à Avignon avec son pénitent, le vice-légat Montorio le conduisit à Rome (1608), où il connut le cardinal du Péron, chargé par Henri IV de négociations importantes auprès du pape Paul V. Du Perron donna bientôt toute sa confiance à Vincent, et lui confia [211] une mission secrète et verbale pour Henri, IV. Plus d'un aurait profité de cette circonstance et du bon accueil, du roi pour faire sa fortune, la vocation de Vincent l'appelait ailleurs, et son apprentissage des misères humaines n'était pas encore terminé ; il en devait «faire le tour» pour les connaître par lui-même, et se mettre ainsi en état d'y porter un remède efficace. Grâce à cet austère noviciat Vincent, mieux préparé que ses prédécesseurs, réussira où les, autres ont échoué, bâtit des, œuvres chantables pour l'éternité, et sera un des grands apôtres de la pensée moderne, la charité ou fraternité sous son nom politique ; c'est son titre de gloire auprès de la postérité.

À la suite de sa mission diplomatique, Depaul fut quelque temps aumônier de la reine Marguerite de Valois, puis se retira chez les Oratoriens auprès de Bérulle, qu'il avait connu, dit la tradition, dans leurs mutuelles visites à l'hôpital de la Charité. De cette époque date leur union indissoluble, mais Vincent ne resta pas longtemps dans cet asile de la science ; plus homme pratique que spéculatif, il voulait agir. Bérulle lui en fournit l'occasion en lui faisant accepter la cure de Clichy-la-Garenne (1611), où il devait remplacer François Bourgoing, le futur général des Oratoriens. Là, comme partout, son court passage fut signalé par le bien qu'il fit, mais il quitta bientôt cette cure pour entrer comme précepteur dans une puissante famille, chez Emmanuel de Gondy, général des galères, connu ainsi que sa femme, Françoise Marguerite de Silly, pour, sa piété. C'est grâce à ce préceptorat qu'un jour Vincent de Paul pourra entreprendre toutes ses œuvres ; le crédit de cette famille lui ouvrira l'accès des grandes Maisons et lui assurera l'appui des archevêques de Paris, Henri et Jean-François de Gondy, frères d'Emmanuel. [212]

Ce ne fut pas dans leur diocèse, mais dans celui d'Amiens, sur les terres des Gondy, à Folleville, qu'il fit, le 25 janvier 1617, sa première mission dans les campagnes, d'où devait sortir plus tard sa Compagnie, instituée pour la prédication des pauvres paysans si délaissés. Tout à coup, cédant à divers scrupules, Vincent résigne ses fonctions pédagogiques pour reprendre, de l'aveu de son guide Bérulle, sa vie de simple curé, et va s'établir à Châtillon-lez-Dombes (Ain). Là, quelque mois après, le 12 décembre 1617, il établissait la première Confrérie des Servantes et des Gardes des pauvres, ou Charité de Châtillon, et cette institution, qui paraissait dans l'origine, applicable seulement à une petite ville de province, se répandit aux environs, à Bourg, et bientôt, par l'intermédiaire de madame de Gondy, quand elle eut retrouvé son ancien directeur, à Villepreux, à Joigny, à Montmirail, et dans presque toutes les terres qui dépendaient de cette riche maison. L'archevêque de Paris et l'évêque d'Amiens approuvèrent ces règlements en 1618 et en 1620 pour leurs diocèses respectifs. Enfin nous les trouvons établis, en 1629, à Paris, sur la paroisse de Saint-Sauveur, rue Pavée, où s'élevait l'hôtel des Gondy.

Ces Charités ne s'établirent pas toutefois sans obstacle ni sans résistance, si nous en jugeons par la pièce que nous avons trouvée dans les *Archives du Comité d'histoire de France* près le ministère de l'instruction publique :

*Projet de réquisitoire et d'ordonnance de M. le lieutenant de Beauvais contre l'établissement que voulait M. Vincent de Paul sans être autorisé, d'une confrérie de charité à Beauvais (lequel projet a été trouvé dans les pièces du présidial)*

«Sur ce qu'il nous a été remontré par les procureurs du roi audit siège, que combien qu'il soit strictement défendu par les ordonnances [213] royaux et arrêtés de la cour, là toute personne, de diriger ni établir aucune

société ou confrairie en ce royaume sans lettres-patentes de Sa Majesté, si est-ce néanmoins que, depuis quinze jours environ, serait arrivé en cette ville un certain prêtre nommé Vincent, lequel, au mépris de l'autorité royale aurait, sans en communiquer aux officiers royaux ni à aucun autre corps de la ville qui y eût intérêt, fait assembler un grand nombre de femmes, Auxquelles il avait persuadé de se mettre de la confrairie, à laquelle il donne le nom spéciaux (sic) de la Charité, et à laquelle il désirait exiger pour subvenir et fournir de vivres et autres nécessités aux pauvres malades de ladite ville de Beauvais, et aller chacune semaine en leurs maisons faire la quête des deniers qu'ils voudraient bailler à cet effet ; ce qui aurait été depuis exécuté par le dit Vincent et icelle confrairie érigée, en laquelle il avait reçu 300 femmes ou environ, lesquelles, pour faire leurs exercices et fonctions ci-dessus, assemblent souvent, ce qui ne doit être toléré. Attendu les défenses portées par les édits et arrêtés, requérons y être pourvu, et en le faisant, informé de ce que dessus, pour l'information faite être envoyée à M. le procureur général du roi, nous avons, etc...»

Le titre de ce document «Projet de réquisitoire» semble indiquer qu'on ne continua pas les poursuites commencées ; probablement l'esprit de Vincent, éloigné de toute espèce d'intrigues, son caractère «un peu sujet à la crainte d'offenser les personnes de condition» dit. M. Sainte-Beuve, le déterminèrent promptement à se soumettre aux lois de son pays. Dès lors l'honorable magistrat, scrupuleux observateur de son devoir, n'ayant plus à requérir contre le citoyen, laissa en paix le prêtre exercer son œuvre charitable.

Marquons-en bien le caractère nouveau et puissant, Avec son bon sens pratique, Vincent vit que les anciennes institutions monastiques, corrompues, par le temps, n'avaient plus aucun crédit ; que, si l'on ne voulait voir la, société entière s'éloigner du sanctuaire, il fallait la faire entrer de moitié dans la religion. Aussi ce qu'il prêche, ce qu'il conseille en toute circonstance, c'est la vie active, sociale, la charité venant s'asseoir au pauvre foyer [214] des petites gens. Ce n'est plus l'aspiration à la sain des cloîtres qu'il exalte ; mais la vie utile dans le siècle, la vie dévouée au service de ceux qui souffrent et qui manquent de tout qui croupissent dans l'ignorance ; et à ceux qui lui montrent les dangers de ces, corporations nouvelles que les murs du monastère ne défendent plus, il répond qu'elles auront plus de vertus. C'est parmi les femmes que Vincent cherche ses premiers auxiliaires, comprenant que dans toute femme il y a la nature d'une sœur de charité, qu'elles seules ont les qualités nécessaires à la douce mission qu'il entrevoyait dans sa pensée, patience dans la douleur, abnégation dans le devoir, dévouement d'instinct et de tempérament, délicatesse infinie du cœur.

Aucune réforme ne pouvait venir plus à propos : en vain l'Église, sur les plaintes nombreuses formées contre la gestion des biens de la charité hospitalière par le clergé, avait averti officieusement ses membres ; en vain les conciles de Vienne et de Trente <sup>3</sup> avaient tenté une gage distribution dans les divers offices de l'assistance aux religieux le service des pauvres, aux prêtres la conduite des âmes, aux laïques la gestion des biens ; les abus croissaient chaque jour. Après les avoir signalés avec fermeté, on les attaqua avec résolution : François Ier, sur les plaintes du cardinal de Meudon, grand aumônier, attribua d'abord la surveillance des maladreries et léproseries à l'autorité civile, avec faculté de remplacer les administrateurs. Deux ans plus tard, [215] voyant l'impudente déprédation des revenus, les hôpitaux, convertis en véritables bénéfices, jouissant de leur exemption de toutes charges, sans remplir aucune des conditions de leur établissement, au grand dommage des villes, qui s'épuisaient en impôts pour satisfaire à l'aumône, François Ier étendit cette mesure à tous les hôpitaux du royaume. Il fallut un troisième édit (1546) pour vaincre l'espèce de coalition qu'avaient formée le clergé détenteur et les seigneurs, protecteurs intéressés de ces bénéfices, dont ils réclamaient pour eux la surveillance comme d'un patrimoine destiné d'ordinaire à leurs fils cadets. La lutte continue sous Henri II et Charles IX, qui se déclare le «vrai conservateur des biens des pauvres.» Henri III, en 1586, renouvelle ces règlements administratifs ; Henri IV, à deux reprises, est obligé de créer une *Chambre de charité chrétienne*, et Louis XIII, une *Chambre générale de réformation*, en 1612, avec mission de réviser l'administration charitable et d'en extirper les, scandales, ce que ni l'une ni l'autre chambre ne purent faire. A l'époque qui nous occupe, il y a procès dans presque toutes les villes entre la municipalité et les communautés religieuses ou les ecclésiastiques administrateurs des maisons de charité. Voici ce que nous lisons

<sup>3</sup> Concil. Vienn., sessio tertia, anno 1311 ; - concil. Trident., sessio septima. *Decretum de reformatione*, Can. XV, 1547. - Voir sur cette question Martin Doisy, *Histoire de la Charité* ; Alexandre Monnier, *Histoire de l'assistance publique*, couronné par l'institut ; Moreau-Christophe, *Problème de la misère*.

dans un *Recueil de pièces, tant imprimées que manuscrites* <sup>4</sup>, contenant le procès entre les lieutenants, gens de conseil, échevins de Reims et les religieux de la commanderie de Saint-Antoine de Viennois, ceux de Saint-Remy, de Saint-Nicaise et de Saint-Denis de Reims, et les aumôniers de Saint-Laurent et de Sainte-Catherine. La ville demande la possession de ces établissements [216] religieux, ou au moins l'assistance de deux échevins et du substitut du procureur à la reddition des comptes ; elle prouve que dans l'hôpital de Saint-Antoine de Viennois, sous prétexte de n'entretenir que des malades du feu saint Antoine, depuis quarante ans la maison n'en a point un seul, et emploie le bien de l'hôpital pour les intérêts de l'ordre. Les religieux de Saint-Denis et l'aumônerie de Sainte-Catherine, qui devaient dépenser une partie de leurs revenus à l'éducation de sept enfants orphelins, d'un maître et d'une servante pour les conduire, et le surplus à la nourriture et habitation des pauvres de la ville, apportent même négligence dans l'accomplissement de ces deux devoirs et confisquent au profit de l'ordre un revenu de 20,000 livres. Ceux de Saint-Remy sont allés plus loin : depuis plus de trente ans, pour avoir prétexte de fermer leur porte aux pauvres, ils ont ôté les lits de l'aumônerie. Pendant ce temps, la ville succombe sous ses charges, et ne peut suffire aux dépenses de la maison de charité qu'elle avait élevée en 1633 ; dans Un seul hôpital, qui pouvait contenir vingt malades au plus, depuis janvier 1652 jusqu'en juillet 1653, pendant dix-huit mois, elle en eut jusqu'à cinquante trois !

Vincent, dès son premier essai à Châtillon, introduit l'élément laïque dans ses associations de charité : le procureur, d'après les statuts, sera indifféremment un ecclésiastique ou un bourgeois clé la ville (et le choix tomba sur un bourgeois, Jean Benier ou Beynier) ; les comptes sont rendus chaque année par la trésorerie à jour fixe (le lendemain de la Pentecôte), en présence du curé, du procureur, du châtelain, de l'un des syndics et du recteur de l'hôpital. Ces concessions aux justes exigences de [217] l'époque expliquent peut-être la rapide propagation de l'institution du pauvre curé de Châtillon.

Si Vincent, comprenant l'affinité naturelle qui existe entre la femme et le prêtre <sup>5</sup>, chercha surtout ses auxiliaires dans la femme, qui se fait si facilement toute à tous, qui éprouve une sorte d'affection pour les âmes «calleuses» pour les malades et les infirmes, il n'éloigna cependant pas systématiquement les hommes des œuvres de charité qu'il méditait. Dès le mois d'octobre 1620, l'évêque d'Amiens autorisait une confrérie de charité d'hommes ; laissant aux femmes le soin des malades, les hommes se chargeaient spécialement des pauvres valides. Comme les confréries des femmes, les charités des hommes se répandirent assez rapidement ; mais elles réussirent peu en général, et bientôt Vincent dut se résigner à en abandonner la pensée.

Cependant madame de Gondy n'ayant pas renoncé au désir de ramener dans sa famille son ancien directeur, Vincent se rendit enfin aux instances réitérées de tous ses amis, et retourna chez le général des galères, après un séjour de cinq mois dans sa cure de Châtillon. D'autres institutions non moins grandes qu'il devait réaliser avec l'appui de cette puissante famille l'attendaient. Outre l'œuvre des Missions, qui prit peu à peu un plus grand développement, Vincent s'occupa d'autres misères, d'autres souffrances plus terribles peut-être que celles de [218] la campagne, celles des forçats, dont Emmanuel de Gondy se trouvait chargé par son titre. Après les avoir visités à Paris, dans leurs basses-fosses infectes et humides, les avoir vu croupissant dans la vermine, Vincent, par dévouement de conscience pour les Gondy, peut-être autant que par charité, n'eut pas de repos qu'il n'eût amélioré leur malheureuse position. Ses efforts furent couronnés d'un tel succès, le changement qui s'opéra au physique et au moral chez tous ces misérables, transportés dans une maison de la rue Saint-Honoré, fut si grand que bientôt Louis XIII, à la sollicitation du général des galères, nomma leur bienfaiteur aumônier-général des galères de France (février 1619). Cette élévation imposait au consciencieux prêtre l'obligation de visiter les galères ; aussi, dès 1622, il se

<sup>4</sup> Bibl. imp. L 1041.

<sup>5</sup> Un jeune critique distingué, M. Émile Montégut, a bien caractérisé ces affinités : «De tous les types humains, le prêtre est celui qui se rapproche le plus de la femme. Toutes les qualités féminine lui sont recommandées par son devoir : la douceur et la patience lui sont imposées par le caractère dont il est revêtu, la persuasion doit être son moyen d'action le plus légitime ; la nécessité où il est de conseiller, de soutenir, de consoler les âmes souffrantes, l'oblige à procéder avec plus de tact et de ménagement que les autres hommes.»

rendit à Marseille. C'est à ce Voyage que se rattache le fait si souvent cité des «fers» honorables, sacrés trophées de la charité», dont le saint se revêtit, dit-on, à la place d'un galérien qui lui parut, plus malheureux que coupable <sup>6</sup>. En 1623, on retrouve Vincent à Bordeaux, où les galères s'étaient transportées pour une guerre contre les protestants, et continuant toujours la tâche d'arracher les malheureux à «l'enfer anticipé», dit justement M. H. Martin, que le dur régime pénal du moyen-âge avait établi pour eux.

En 1624, de retour de ses visites aux galères, Vincent eut à s'occuper d'une autre Œuvre dont il avait jeté les germes sept ans auparavant, sans se douter de l'importance qu'elle devait acquérir. Nous voulons parler de [219] l'Œuvre des Missions : déjà, depuis 1617, des prêtres s'exerçaient à ce ministère, trop délaissé alors, de l'instruction religieuse «du pauvre peuple des champs.» Mais rien de durable n'avait été fait : cette innée, madame de Gondy, que le désir d'établir cette Œuvre poursuivait, parvint à faire donner par l'archevêque de Paris, son beau-frère, le collège des Bons-Enfants (près la porte Saint-Victor), comme demeure de la future congrégation, elle-même, par contrat, accordait une somme de 45,000 fr., dont les revenus devaient servir à l'entretien des missionnaires. Ce fut le dernier acte de cette pieuse femme, qui mourut en juin 1625. Environ un an, après, son mari entra lui-même dans la congrégation de l'Oratoire.

Vincent de Paul, libre de ses liens avec cette famille, se livra tout entier à sa Compagnie naissante. La plupart des premiers membres de la congrégation appartiennent à la Picardie, où se trouvaient surtout les terres de la famille de Gondy. On peut lire aux Archives, dans le *Catalogue des prêtres et des frères de la Mission* (M.M. 519), les noms des obscurs héros de la charité que Vincent sut rassembler autour de lui pour l'œuvre à laquelle il était réservé. Du collège des Bons-Enfants, la congrégation passa, en 1632, au prieuré de Saint-Lazare (faubourg Saint-Denis, 117), où elle prit son complet développement, et, grâce à ce séjour, fut connue sous le nom de Lazaristes autant que sous celui de Congrégation de la Mission.

Avec ses missionnaires et d'anciens élèves de l'Oratoire comme lui, les Bourdoise, les Olier, les Eudes, Vincent s'occupa aussi de la réforme ecclésiastique et des moyens de préparer aux populations de dignes pasteurs, au lieu de ces curés «ignorants ou débauchés» qu'on rencontrait [220] partout <sup>7</sup>. Tous ses efforts, pendant quelque temps, tendirent à rallumer dans le clergé des villes et des campagnes les lumières et les vertus chrétiennes : les exercices des *Ordinands*, les retraites ecclésiastiques, les conférences, les grands et petits séminaires, dont l'influence fut si grande pour la réforme du clergé français, ne peuvent entrer dans notre étude du rôle de Vincent de Paul ; mais ce qui s'y rapporte mieux, c'est l'établissement des missionnaires à la suite des armées françaises (origine des aumôniers de terre et de nier). Quinze partirent avec l'armée envoyée en 1636 contre les Espagnols et les Allemands de Jean de Werth. Malheureusement les désordres extrêmes de l'époque ne permirent pas que peuples et soldats en retirassent une grande utilité.

Les confréries de charité, pendant ces quelques années, s'étaient multipliées de tous côtés, et il était à craindre que, Vincent n'ayant pas le temps de les visiter, peu à peu les liens ne se relâchassent et qu'elles ne finissent par périr. Parmi ses pénitentes, Vincent trouva une âme de prédilection avec laquelle fut conclue une sorte d'alliance spirituelle qui rappelle un peu celle de François de Sales avec madame de Chantal <sup>8</sup> ; mais calme, sans troubles, sans orages intérieurs, toute d'action, association plutôt qu'union, qui devait donner dans la veuve Legras une [221] mère des pauvres,

<sup>6</sup> Ce fait, mis en doute par M. de Boulogne, évêque de Troyes, est rapporté dans le procès de canonisation comme une tradition : «On raconte que Vincent, etc...» ; tout récemment, M. C. Bousquet l'a ramené à la légende dans son travail : *D'une erreur historique à propos de saint Vincent de Paul*, 1861.

<sup>7</sup> *Vie du P. Condren*, 1657 ; *Vie de M Olier*, par l'abbé Faillon, 2 vol., 1841 ; *Essai sur l'influence de la religion en France au dix-septième siècle*, par Picot, 2 vol., 1824. Un évêque écrit à Vincent qu'il y a dans son diocèse 700 prêtres ivrognes ou impudiques qui montent tous les jours à l'autel ; d'autres ne savent pas la formule l'absolution et commence la messe par le *Pater*. Vincent remarqua lui-même à St-Germain huit prêtres qui disaient la messe chacun d'une manière différente ; Arnaud, dans son diocèse d'Angers, signale les mêmes faits, etc...

<sup>8</sup> Ajoutons aussi celle de Claire Sciffo, fondatrice des *Clarisses*, avec François d'Assise ; ces unions mystiques sont fréquentes : saint Paul, avec Thécla, saint Jérôme avec Paula, etc...



dont Vincent était depuis longtemps père : alliance féconde qui produisit la grande famille des : *Filles ou Sœurs de la Charité*. Louise de Marillac, veuve d'Antoine Legras, ancien secrétaire des commandements de Marie de Médicis, était nièce des deux Marillac, si connus sous le règne de Louis XIII. Pendant son mariage même, tout le temps que lui laissaient les devoirs de famille était consacré au service des pauvres et des malades, chez eux ou dans les hôpitaux. Devenue libre par la mort de son mari (1625), elle voulut employer désormais sa vie et sa fortune en bonnes œuvres, et quitta la paroisse de Saint-Sauveur pour venir s'établir près du collège des Bons-Enfants, où était son directeur Vincent ; déjà même elle avait associé à sa mission charitable plusieurs dames du monde. Ce fut en 1629 que Vincent de Paul commença à utiliser le zèle organisateur et la bienfaisance de mademoiselle Legras pour la visite des confréries de charité qui, peu à peu, se multiplièrent. Bientôt, des campagnes et des petites villes, elles se répandirent dans les grandes villes et, à côté des humbles bourgeoises, enrôlèrent beaucoup de grandes dames. Ces dames, ne pouvant remplir par elles-mêmes tous les devoirs de la charité, s'adjoignirent un certain nombre de filles pieuses, mais pauvres, qui devaient les remplacer dans les rudes travaux de la bienfaisance. C'est là l'origine de la double association des Dames de Charité et des Servantes des Pauvres, connues sous le nom de Filles ou Sœurs de la Charité, réunies en congrégation sous le patronage de mademoiselle Legras (25 mars 1634).

Tous les genres de misère touchaient également Vincent de Paul et mademoiselle Legras. Un jour, en 1638, ayant rencontré un mendiant qui déformait les membres [222] d'un malheureux enfant trouvé dont il devait se servir pour exciter la compassion publique, Vincent le lui arracha des mains, l'emporta dans ses bras, et, suivi d'une foule de gens à qui il a raconté ce qui venait de se passer, il se rendit à la pauvre maison de la *Couche*, où l'on rassemblait ces petits infortunés. La vue de cette chétive institution, qui n'avait pour tout personnel qu'une veuve et deux servantes ; l'enquête qu'il fit faire par des Dames de Charité sur le sort des trois cents ou quatre cents enfants exposés chaque année et qui presque tous périssaient, l'engagent dans une œuvre nouvelle. Il prend douze de ces pauvres petits, tirés au sort, et les remet à mademoiselle Legras et à ses Filles de la Charité. Pendant dix ans, l'Œuvre ne se soutint qu'à peine, tant le préjugé contre ces malheureuses créatures était puissant, et, en 1648, elle menaçait de périr ; la chaleureuse éloquence de Vincent, parlant à toutes les Dames de Charité qu'il a rassemblées, le discours célèbre qu'il leur adresse, en remuant les meurs de toutes ces mères, sauva l'Œuvre des Enfants-Trouvés, et généralisa pour la France cette institution essayée depuis longtemps, mais qui n'avait pu s'établir un peu régulièrement que dans les hospices du Saint-Esprit de Lyon et de Marseille <sup>9</sup>. Les Filles de mademoiselle Legras, en devenant les *tantes* de ces enfants, en assurèrent pour toujours le succès. La vie de [223] l'enfance assurée, Vincent songea à la vieillesse, et, avec l'aide d'un donateur charitable, «connu de Dieu seul et de M., Vincent», qui versa entre ses mains 130,000 livres, il fonda un asile pour les vieillards sous le nom d'hospice du *Nom de Jésus*, près du *Regard* ou fontaine du faubourg Saint-Martin (1653), aujourd'hui l'hospice des Incurables.

À côté de ces grandes œuvres que Vincent put achever de son vivant, il faut encore mentionner les essais, faits par lui en faveur des aliénés, et une sorte de maison morale de correction pour les enfants de famille débauchés et incorrigibles, telle à peu près que celle de la Roquette et surtout celle de Mettray par M. Demetz. On ne les rendait à leurs familles que lorsque leur conduite témoignait un grand changement d'habitudes et de principes.

Beaucoup de ces œuvres n'appartiennent pas à l'étude que nous avons entreprise : mais, pour faire connaître l'universelle bonté et la grande intelligence dans le bien de cet homme admirable, nous n'avons pu nous résoudre à les omettre ; quant à ses missionnaires et aux Dames et Filles de Charité, nous les retrouverons à l'œuvre au milieu de nos misères de la Fronde. La nouvelle

---

<sup>9</sup> Voir une curieuse brochure de M. Desnoyers, les *Enfants trouvée avant saint Vincent de Paul*, et des rapports de ce savant membre de l'Institut au *Comité historique* près le ministère de l'instruction publique à propos de communications diverses : Document *inédit sur les dépenses faites pour les enfants trouvés à Lille au XV<sup>e</sup> et au XVI<sup>e</sup> siècle*, par de La Fons de Mélicocq, et *Document sur les enfants trouvés d'Amiens au XV<sup>e</sup> siècle*, par M. Dusevel. (*Bulletin Historique*, (1856 et 1857.) Nous avons trouvé dans la *Correspondance Séguier* une touchante lettre de mademoiselle Legras au chancelier sur les enfants trouvés (1649).

position de Vincent de Paul, devenu un des membres du conseil de conscience ecclésiastique auprès de la régente Anne d'Autriche et de Mazarin, à l'élévation duquel il a puissamment contribué ; ses relations directes ou indirectes avec tout l'épiscopat français, le mettront plus facilement en, état de remplir cette tâche qui lui semble réservée, celle de Providence visible de tous les infortunés. Malgré l'établissement déjà solide des congrégations de la Mission et des Filles de Charité, c'est avec effroi qu'on se demande ce que seraient devenues toutes ces populations, secourues par lui pendant l'horrible tourmente de [224] douze années (1648-1660) qui nous occupe, si ce vieillard de soixante-treize ans, accablé d'infirmités et qui avait bien droit à l'éternel repos par une existence si bien employée, n'avait eu l'heureux privilège d'une vie prolongée jusqu'à vingt-cinq ans. <sup>10</sup>

Alphonse FEILLET : La Misère au temps de la Fronde et de Saint Vincent de Paul, PARIS 1868,  
Fonds CHALUMEAU

---

<sup>10</sup> voir l'Appendice Chap. IX, p. 551.

Alphonse FEILLET

## La Misère au temps de la Fronde et de Saint Vincent de Paul

1868

### CHAPITRE X (pp. 225-252)

Saint Vincent de Paul n'a pas eu l'initiative de cette assistance publique. — Page inédite de l'histoire de Port-Royal. — Le Janséniste Maignart de Bernières, maître des requêtes, est le précurseur de Vincent de Paul dans cette œuvre de bienfaisance. — Les *Relations* de la misère de septembre 1650 à 1656. — Antoine Lemaistre n'est que l'éditeur de l'*Aumône chrétienne* ; Saint-Cyran en est l'auteur. — Caractère janséniste et parlementaire de ce premier élan. — La charité gagne les mondains Maucroix, Godeau. — Élan général de charité. — Rôle du protestantisme dans cette crise nationale, — Tolérance religieuse de Vincent de Paul. — Intervention politique et charitable de Vincent dans les troubles de la Fronde. — Avec son armée charitable des Missionnaires et des Filles de la charité, il se substitue à l'œuvre janséniste et parlementaire. Louis XIV abandonne par impuissance à Vincent de Paul la tâche glorieuse de réparer les maux du pays. — Ordonnance royale. — Correspondance officielle de Vincent avec diverses municipalités de Picardie, de Champagne, d'Île de France. — Passeport signé de son nom à ses ouvriers charitables. — Une correspondance officielle lui donne le nom mérité de *Père de la patrie*.

Ce n'est cependant pas à Vincent de Paul qu'il faut faire remonter l'initiative de cette sorte de ministère de l'assistance publique qui sauva la France, c'est à un pauvre mort, oublié de la renommée, dont le nom ne se trouve dans aucune biographie. Il faut l'aller chercher dans la poussière de livres peu lus aujourd'hui pour lui [226] rendre la justice que l'histoire lui a déniée jusqu'ici. Sa gloire s'est perdue dans le nimbe mystique de saint Vincent de Paul, et bientôt l'ingratitude et les passions des contemporains ont effacé jusqu'à son souvenir. Aussi est-ce pour l'historien un devoir de payer la dette arriérée de la reconnaissance nationale, et nous sommes surpris que M. l'abbé Maynard, qui cite l'*Aumône chrétienne*, ait continué cette conspiration du silence. L'équité commande, selon nous, d'honorer d'une égale reconnaissance les bienfaiteurs du pays, qu'ils aient appartenu à l'Église ou qu'ils soient sortis des rangs de la société ; leurs titres publics sont les mêmes, ils ont servi de toute leur force, de tout leur pouvoir la cause de l'humanité. Pourquoi donc une différence dans la récompense ? Pourquoi à l'un la gloire et le retentissement autour de son nom, pourquoi l'ombre et le silence autour de l'autre ? La part de saint Vincent de Paul est assez belle, ce nous semble, pour qu'on ne refuse pas aux autres la célébrité que leurs œuvres méritent.

La préface d'un livre publié en 1651 nous a révélé ce fait intéressant par sa nouveauté.

«La France ayant été affligée d'une grande famine en 1649, un très pieux et très charitable magistrat se sentit ému de Dieu et animé à se consacrer tout à la charité et à se joindre dans un commerce si saint avec quelques-uns de ses amis et quelques dames encore plus illustres par leur piété solide et par leur charité exemplaire que par leur condition et par leur naissance... Les succès qui ont suivi cette union ont justifié que Dieu avait conduit des âmes si désintéressées. Comme il ne leur suffisait pas d'avoir de l'argent, s'ils n'avaient des personnes fidèles pour le donner fidèlement, Dieu leur a fait trouver en toutes les provinces qu'ils ont assistées divers particuliers très pieux qui ont été comme les mains de ces cœurs, les aumôniers de ces laïques ; et les médiateurs entre les riches charitables de Paris et les misérables de la campagne. Ces serviteurs de Dieu ont exposé si courageusement leur vie aux visites des malades, dont le nombre [227] était très grand, que quelques-uns d'entre eux y ont trouvé leur vie éternelle Paris, où toutes sortes de personnes se viennent rendre pour trouver quelque soulagement à leur nécessité, ayant reçu un grand nombre de misérables qui s'y réfugiaient comme à un asile, ce même esprit qui avait porté ces personnes à chercher les pauvres éloignés, ne leur lit pas oublier ceux qui étaient proches. Il se forma parmi eux : une sainte société qui résolut de les secourir, qui prit une connaissance particulière de tout le détail de la misère et des souffrances extrêmes d'un nombre prodigieux de familles des faubourgs, dont le pain n'était pas meilleur que celui des plus pauvres de la campagne, puisque l'avoine et le son leur tenaient lieu de froment, et qui, par ses soins et ses assistances, tira des bras de la mort et des tourments de la faim et du désespoir, beaucoup plus cruels et plus redoutables que la mort même, ceux qui ne pouvaient plus subsister que par ce secours extraordinaire...

«Mais lorsque l'espérance d'une abondante moisson faisait espérer que la fin de l'année 1650 mettrait fin à ces misères, Dieu permit que toute cette récolte fût consommée par les troupes ennemies et par le campement des armées dans les provinces de Picardie et de Champagne. La licence des armées dissipa en peu de mois ce qui eût pu

nourrir ces deux provinces durant une année. Le reste fut emporté dans les places fortes, et le pillage des blés était accompagné des violences ordinaires aux gens de guerre. Après que ces troupes, qui donnaient de la terreur, se furent retirées dans les garnisons, on vit de nouvelles armées de pauvres, de familles éplorées et ruinées qui faisaient pitié aux plus inhumains, qui, ayant été ou fuyants devant la face et l'épée de ces étrangers, et errants de village en village pour mendier leur pain, ou renfermés dans des villes assiégées, comme Guise et Rethel, n'avaient fait aucune récolte des fruits de la terre, et se trouvèrent accablés de tant de misères, que l'esprit, frappé de douleur dans la vue de ces objets si déplorable, ne trouve point de paroles qui égalent la grandeur de son idée.

«Comme ce nouveau mal était sans comparaison plus violent et répandu sur plus de peuples que n'avaient été tous les autres, et que les courses des ennemis, les passages des gens de guerre, la cherté du blé, le pillement de leurs maisons, la rigueur de l'hiver, le défaut de logement, d'habits, de nourriture, de feu, de remèdes dans leurs maladies, les avaient réduits à un état lamentable où il n'y avait que Dieu qui leur put procurer quelque assistance, et comme la multiplication des affligés en demandait une de consolation, l'Esprit-Saint unit ensemble un plus grand nombre de personnes riches pour le soulagement de ces deux provinces» [228]

Il y a là un centre de société charitable, autour duquel d'autres vinrent se grouper successivement. Mais quel en était le directeur et les principaux membres ? Les *Mémoires de Lancelot* (2 vol. in-8°, 1738, Cologne) sont heureusement venus soulever le voile dont l'humilité de ces âmes dévouées aimait à s'envelopper. Le pieux magistrat était «Charles Maignart de Bernières, de Rouen, qui se constitua comme le procureur des provinces désolées et pour cet effet vendit sa charge de maître des requêtes au Parlement.» Ami et disciple de Port-Royal, il trouva des soutiens pour son œuvre dans deux autres collègues, du Gué de Bagnols et Lenain, qu'une affection filiale unissait comme lui à la pieuse maison de Saint-Cyran. On sait assez que la bienfaisance publique était dans les habitudes des parlementaires. Les *Registres du Parlement de Paris* comme ceux de *Rouen*, ainsi que les *Mémoires* d'Omer Talon, font mention de nombreuses *Assemblées charitables* de ces magistrats, ayant un caractère officiel. Le premier président était d'ordinaire choisi comme chef des œuvres de bienfaisance, de là la réputation de charité, un peu exagérée peut-être, de certains présidents, comme Pomponne de Bellièvre, par exemple. L'œuvre de Vincent de Paul a donc au commencement un cachet janséniste, et l'on comprend quelle faveur cette œuvre rencontra dans la magistrature française et dans le Parlement en particulier, qui d'ailleurs était, comme par conscience, obligé de venir au secours de la misère que sa levée de boucliers avait aggravée.

Des les premiers jours de la Fronde, magistrats et filles de Port-Royal rivalisent d'ardeur, d'inventions pour secourir ces nombreuses infortunes qui les [229] émeuvent <sup>11</sup> Le 17 janvier 1649, la mère Angélique écrit à la cellérieresse de Port-Royal de Paris, en parlant de M. de Bernières :

«Dites-lui que j'ai trouvé une meilleure invention que lui pour le potage des pauvres... Je prends, au lieu du boisseau qui vaut 50 sols, un petit mouton ou des fressures et des triboulets qui ne coûtent pas tant. Je fais cuire la viande, puis on la retire, on la hache par petits morceaux, et on coupe aussi le pain fort menu. On fait encore bouillir tout cela un bouillon, après que les choux, que l'on a mis lorsqu'on a tiré la viande et rempli d'eau la chaudière, sont cuits. Les fêtes de Noël et hier, à cause du temps, j'en ai fait faire dix à douze seaux de la sorte. Mais on y met pour 40 sols de pain ; aussi il y en a pour cent cinquante personnes qui n'ont rien autre chose.»

Le mal augmentant toujours, ainsi que nous l'avons vu dans les chapitres précédents, notre infatigable et ingénieux magistrat créa une sorte de publicité au service des indigents.

«Il s'avisait de faire savoir ces maux à Paris et même à toutes les grandes villes de France par des *Relations* très véritables et très-exactes qu'il prit la peine de faire lui-même, en composant un narré de plusieurs extraits des lettres que tous ceux qui assistent les pauvres sur les lieux lui adressent toutes les semaines. On voit dans ces relations le détail de ces misères et des secours que l'on y apporté : on voit le besoin des aumônes et partout un fidèle et religieux emploi de l'argent pour fournir à ceux qui donnent un sujet d'extrême consolation, et enlever toute excuse de dissipation d'argent à ceux qui ne donnent pas.»

<sup>11</sup> Ne doit-on pas aussi mettre en ligne de compte pour la charité janséniste les aumônes abondantes, mais tardives, que M. Singlin de Port-Royal obligea madame de Longueville repentante, à faire aux pauvres de Champagne, et surtout de Stenay, aumônes qui furent distribuées par M. de Saint-Gilles (de Port-Royal). M. Pavillon, qui appartenait aussi aux opinions de Saint-Cyran, imposa la même conduite à son pénitent, le prince de Conti, pour le Berri, la Guienne ; pendant la famine de 1662, la princesse vendit jusqu'à 60,000 francs de bijoux pour secourir les pauvres du Berri, de la Picardie et de la Champagne. — M. Sainte-Beuve qui donne ces détails, nous apprend aussi qu'on appelait de Bernières et du Gué de Bagnols «les procureurs-généraux des pauvres.»

Ces *Relations* tirées à environ quatre mille exemplaires [230] produisirent le plus heureux effet ; des appels si nombreux, si éloquents, si convaincus, ne pouvaient manquer de produire de grands résultats :

«Ces peintures vives et parlantes, qui représentaient aux yeux d'un nombre infini de lecteurs la vérité des choses, qu'ils n'eussent pu apprendre que confusément par le bruit commun, qui est toujours vague et mêlé de faussetés, en ont ému qui paraissaient insensibles ; elles en ont échauffé qui semblaient plus froids que le marbre. On a vu des gens pieux qui, n'ayant point d'argent, sont venus chez ce magistrat avec un notaire pour prendre à rente une somme considérable, laquelle ils ont toute mise entre ses mains ; il s'est aussi trouvé quelques dames qui ont vendu leurs pierreries et leur vaisselle d'argent pour satisfaire à leur devoir de chrétiennes, et la reine même, jusqu'au cabinet de laquelle ces *Relations* ont porté le récit des maux extrêmes des provinces, donna sur-le-champ ses pendants d'oreilles, qui ont été vendus 16,000 livres, action qui devrait faire rougir toutes les princesses et les dames qui portent, quand elles se parent, ce qui suffirait à remédier aux nécessités pressantes de toute une province.» — «Paris, de septembre 1650 en mars 1651, envoya plus de 80,000 livres en Picardie et en Champagne, dont 32,000 livres pour nourrir 10,000 personnes, tant malades que veuves, orphelins et languissants, 20,000 livres pour acheter des semences ; il a fallu encore une quantité prodigieuse de couvertures et d'habillements pour garantir du froid ceux qui étaient nus ; on a établi aussi des hôpitaux pour les pauvres malades, étant plus de 800 en même temps, et fourni des instruments à ceux qui étaient guéris, afin qu'ils pussent travailler de leur métier et gagner leur vie.»

La détresse universelle et ces relations émurent même un homme qui jusqu'alors s'était montré avide de plaisirs, et médiocrement préoccupé des intérêts de la société et des devoirs de sa profession, le chanoine Maucroix, l'ami de l'insouciant La Fontaine. Sous l'empire de cette émotion, l'ancien avocat, oubliant ses badinages poétiques, devint un apôtre de l'humanité, et dans un mémoire chaleureux exposa la misère de la Picardie et de la Champagne. M. Louis Paris a publié, dans son excellente Notice sur Maucroix, un extrait de ce mémoire, qui ne fait [231] que confirmer les détails des *Relations*, auxquelles cet écrivain prit dès lors une part active<sup>12</sup>. C'est lui qui apprend par les *Relations* que, dans la Champagne, quatre personnes charitables avaient fourni à elles seules 12,000 livres pour acheter des semences, aumône considérable en elle-même, qui était cependant bien minime, dit-il, «pour un pays où il y avait 40 lieues de terres abandonnées !»

Cette œuvre, pendant longtemps, semble avoir été renfermée dans les limites d'une société mi-partie janséniste, mi-partie parlementaire, avec le patronage de dames charitables, appartenant presque toutes à la magistrature : un avis placé à la fin de chaque numéro des *Relations* donne le nom et l'adresse de ces dames qui recevaient les aumônes destinées aux malheureuses provinces : ce sont la présidente de Lamoignon, qui, après sa mort, fut remplacée par mademoiselle de Lamoignon, sa fille demeurant d'abord cour du Harlay, puis rue Autry-le-Boucher ; les présidentes de Herse, rue Pavée ; de Nicolay, rue Bourlibourg ; de Traverzay, rue Saint-Martin, chez le président Méliand, son frère ; madame Fouquet, mère du procureur-général Nicolas Fouquet, plus tard surintendant ; madame Joly, rue des Blancs-Manteaux ; madame de Miramion, rue des Bernardins, et mademoiselle Viole, rue de la Harpe. Une coterie si étroite ne pouvait plus suffire en présence de l'intensité et de l'étendue du mal, et devant l'adhésion unanime que l'œuvre rencontrait, il fallut donc étendre élargir le cercle ; on fut même obligé de réimprimer les premiers numéros, sur la demande des provinces éloignées qui vinrent au secours des [232] provinces frontières, dès qu'elles eurent connaissance de ces navrants bulletins de la misère.

«L'on a souhaité que l'on fit réimprimer les premières *Relations*, pour faire voir l'ordre et la suite de cet emploi de l'argent, qui est l'un des plus considérables qui soient en nos jours, puisqu'il regarde non seulement la vie temporelle d'un grand nombre de personnes, mais même la spirituelle, qui doit être le principal objet d'un chrétien. Cet argent servait, en effet, à entretenir aussi quelques «ecclésiastiques fervents pour le service de Dieu et du prochain, qui prenaient la place des pauvres pasteurs tués ou en fuite.»

---

<sup>12</sup> *Maucroix*, par L. Paris, 1854 — Ce Mémoire existe à la Bibl. imp. coll. Laravalière, et Histoire de Reims, ms. Haluze.

Cette publication charitable, commencée en septembre 1660, continua jusqu'en décembre 1655<sup>13</sup>. Elle est précédée d'une sorte de préface que terminent des conseils religieux aux fidèles pour racheter leurs péchés par des aumônes. Afin de donner plus de poids à ce conseil, [233] M. de Bernières le fait suivre de deux pages d'extraits de l'Écriture-Sainte et des Pères de l'Église, concernant le soulagement des pauvres dans les nécessités publiques. Vient ensuite, en quatre pages, une instruction de charité pratique : elle est adressée surtout aux seigneurs des villages malheureux<sup>14</sup>. On les engage à s'entendre avec les curés : tâcher de donner de l'ouvrage aux hommes valides ; pour les maladies violentes, confier les malades ; à la confrérie religieuse ; pour ceux qui ne peuvent travailler, comme vieillards, enfants, convalescents, on donne une recette économique qui rappelle celle de la mère Angélique :

«Il faudra remplir d'eau une marmite ou chaudron contenant, bord à bord, 5 seaux, dans laquelle on mettra par morceaux environ 25 livres de pain, 7 quarterons de graisse ou de beurre, selon les jours gras ou maigres, 4 litrons de pois ou fèves avec des herbes, ou demi-boisseau de navets ou de choux, poireaux ou oignons, ou herbes potagères, et du sel pour 14 sous environ. Le tout, cuit ensemble, revenant, à 4 seaux, suffira pour cent personnes, et leur sera distribué avec une cuillère contenant une écuellée, qui est une portion, et toute cette nourriture ne reviendra qu'à 100 sous pour cent personnes ou au plus 18 deniers (1 sou 1/2) pour chacune. On peut aussi mettre dans les marmites quelques viandes, comme des entrailles de bœuf, mouton ou veau, lesquelles suppléeront à la graisse, pois et navets, et ne coûteront pas davantage.»

Le succès qu'obtinent ces conseils charitables inspira à notre ingénieux magistrat l'idée de faire publier un livre complet sur ce sujet. Ce fut encore l'école janséniste qui s'en chargea et publia un travail inédit de son fondateur<sup>15</sup> : "*l'Aumône chrétienne et ecclésiastique*", en [234] 2 volumes. Le neveu du grand Arnauld, Antoine Lemaistre, se chargea de l'éditer ; ce qui explique pourquoi les biographes de Lemaistre, entre autres MM. Sapey et Oscar de Vallée, regardent le célèbre avocat comme auteur d'un livre dont la «mise en pratique, dit M. Sapey, résoudrait bien des problèmes et serait le triomphe de la fraternité sur la terre.» L'ouvrage parut le 30 juin 1651, avec l'approbation de curés et de docteurs en théologie dont la plupart sont connus comme dévoués aux opinions

<sup>13</sup> Il en existe un recueil factice aux bibliothèques impériale et Sainte-Geneviève, in-40, sous ce titre : "*Recueil des relations contenant ce qui s'est passé pour l'assistance des pauvres, entre autres ceux de Paris et des environs, et des provinces de Picardie et de Champagne, pendant les années 1650-1655.*" Paris, chez Savreux. — Le dernier numéro, celui de décembre 1655, qui parut après une interruption de neuf mois, ne se trouve pas dans ces recueils ; la bibliothèque impériale en possède un exemplaire détaché que M. Marty-Laveaux a bien voulu nous communiquer. — Le Recueil Thoisy, qui est à lui seul une bibliothèque dans l'immense collection de la rue Richelieu, renferme, outre ces Relations de nombreuses pièces charitables dont nous parlerons à leur place. Nous ne citerons que peu de ces Relations, d'abord parce que le premier nous les avons données presque *in extenso* dans notre travail de la *Revue de Paris* (1856), dont elles formaient le principal fond, à la même époque à peu près, M. Georges Cadoudal les publiait aussi en résumé dans le *Messenger de la Charité* ; depuis, en 1858, M. E. Fleury y a fait de nombreux emprunts pour sa brochure le *Diocèse de Laon pendant la Fronde* ; enfin M. l'abbé Maynard (septembre 1860) a composé son récit presque exclusivement avec les enquêtes de M. Fleury et ces Relations qui sont donc devenues une sorte de lieu commun où il n'y a plus rien à apprendre. Nous ne donnerons que la dernière (celle de décembre 1655), qui n'a encore paru nulle part. — M. Maynard a supposé, nous ne savons d'après quelle autorité, qu'on s'abonnait à ces Relations ; l'Aumône chrétienne semble dire au contraire qu'on les distribuait partout où l'on espérait recueillir quelque secours ; ce qui paraît bien plus naturel.

<sup>14</sup> Ce sont ces leçons qu'un grand seigneur, élevé de Port-Royal, le duc de Luynes, rédigea plus tard sous ce titre : *Devoirs des seigneurs dans leurs terres*, 1668. Voir une étude sur ce livre par M. G. Cadoudal, "*Messenger de la charité*", 22 mai 1858.

<sup>15</sup> Il avait aussi autrefois adressé à la mère Angélique un *Traité de la pauvreté*, et, jusque dans sa prison, dicté des pensées sur le même sujet. La plus grande partie fut imprimée sous le titre de *Pensées chrétienne sur la pauvreté*, avec un discours sur la pauvreté de Jésus-Christ. Ces deux traités se trouvent dans l'édition des *Lettres*, Lyon 1679 — *Mémoires de Lancelot*. TII, p. 207.)

jansénistes <sup>16</sup>. Lemaistre trouva des imitateurs. En 1652, nous voyons : *Exhortation aux Parisiens sur les secours des pauvres*, où il est prouvé, par des passages formels de l'Écriture sainte, par les autorités des Pères de l'Église et par des raisons invincibles, que l'aumône, en ce temps, est de précepte, et non pas de conseil, par Antoine Godeau, évêque de Grasse et de Vence (48 pages)<sup>17</sup>. Godeau était, comme Maucroix, un de ces mondains que la charité convertissait ; longtemps il n'avait été connu que par ses sonnets à la belle Julie d'Angennes, qu'il célébrait sous le nom *d'Iris*, et qui, en échange, l'appelait son *nain*, et disait à Voiture que ce nain était mille fois plus galant que lui. La pitié qu'inspirait [235] la misère produisit encore d'autres prodiges : elle réconcilia un instant les disciples d'Ignace de Loyola et de Saint-Cyran qui, laissant de côté leurs discussions théologiques, se tendirent une main fraternel sur le terrain de la charité. À la même époque à peu près, le jésuite Amable Bonnefons donnait son *Chrétien charitable*.

En face de la misère que nous connaissons, pendant que le catholicisme suscitait ces prodiges de charité, que faisait le protestantisme ? La question est importante et demande à être examinée avec la plus complète impartialité, c'est-à-dire avec un désir sincère de trouver. L'existence du protestantisme serait, à nos yeux, gravement compromise, si son esprit se trouvait opposé aux justes tendances de la société moderne, qui cherche à faire jouir de la plus grande somme de bien possible, soit au physique, soit au moral, le plus grand nombre d'individus. Une religion froide, sans entrailles, qui croirait avoir satisfait au plus doux et au plus énergique besoin du cœur, celui d'aider ses semblables par une taxe administrative, pourrait convenir à des marchands exacts, méthodiques, prévoyants comme nos voisins d'outre-mer, mais périrait infailliblement chez un peuple tout d'élan qui a posé la fraternité comme une des grandes bases de son édifice social.

De longues recherches ne nous ont donné que trois faits : l'un se trouve dans une Remontrance faite au Roi par l'archevêque de Sens, 1653 <sup>18</sup> ; il peint la situation [236] des protestants, leur puissance, et parle, entre autres choses, de quêtes qu'ils font pour secourir leurs frères malheureux, et qui s'élèvent à 500,000 livres.

Les *Documents sur Lyon*, par M. Pericaud aîné, contiennent une lettre du médecin, plus tard précepteur de Guillaume III, Samuel Chapuzeau, alors simple correcteur d'imprimerie à Lyon en

<sup>16</sup> *Debréda*, curé de Saint-André des Arcs, docteur en théologie de la Sorbonne ; *Grenet*, curé de Saint-Benoit ; *Duhamel*, de Saint-Méry ; *Chassebras*, archiprêtre et curé de Sainte-Madeleine ; *Blondelle*, de Saint-Hippolyte ; *Lenoir* le Saint-Hilaire ; *Marlin*, de Saint-Eustache, et les docteurs *Taignier*, *Bourgeois*, *Cordon*, *Retart*, *Feydeau*, *Dorat*.

<sup>17</sup> Il est à regretter que les éditeurs des *Lettres de Godeau* n'aient donné place dans sa correspondance qu'aux lettres littéraires et religieuses ; on aurait probablement trouvé d'importants détails historiques dans les lettres de cet homme si répandu.

<sup>18</sup> Bibl. Maz. (17638.) — Nous avons encore trouvé d'autres dépositions de membres du clergé catholique en faveur de la charité protestante, mais elles se rapportent à des époques postérieures à la Fronde — «Les ministres hérétiques se contentent de 500 livres de pension et de 3 ou 400 en divers lieux de cette province, sans rien prendre pour les fonctions de leur ministère, mariages, baptêmes, enterrements ; et se contentent de leur simple viatique, quand ils sont députés à leurs synodes et ailleurs... Le plus pauvre des curés réduit à la partie congrue a 300 à 400 livres comprenant son casuel, sans être chargé de famille. N'est-ce pas être plus riche que les ministres et pouvoir faire quelque aumône aussi bien qu'eux, du moins devoir y exciter fortement les fidèles comme ils font ceux de leur secte ?» — Voir Lettre de cachet du roi avec la lettre pastorale de Mgr l'évêque de Lescar, pour établir des hôpitaux généraux dans les villes de son diocèse. 1677. Bibl. imp., recueil Thoisy, Hôpitaux. Z2284/63. On lit aussi dans une exhortation faite à Paris par Fléchier pour les pauvres du Poitou vers 1684 : «Les huguenots font des quêtes plus abondantes que les nôtres, pour arrêter dans leur parti, par des considérations d'intérêt, ceux que le désir de se sauver leur enlève... Faut-il que la charité des catholiques ne soit ni si libérale ni si empressée que celle des hérétiques ? Quelle honte pour nous si nous ménageons nos aumônes pendant qu'ils répandent les leurs ; si nous employons à la vanité des biens qu'ils ramassent pour les besoins de leurs frères !»

1651, ou il prie Charles Spon de remercier en son nom MM. du Consistoire de l'Église réformée de Lyon qui, des deniers de cette assemblée, ont payé 36 livres pour conduire de Lyon à Paris le fils de Chapuzeau. Nous verrons enfin dans le chapitre suivant les ministres protestants du Midi s'offrir en même temps que les ordres religieux catholiques pour tirer au sort et aller s'enfermer dans les Arènes de Nîmes au milieu du foyer de la contagion. (Voir Appendice, p..)

L'appel pressant et réitéré que M. Charles Read, le docte président de la *Société d'histoire du protestantisme français*, a bien voulu faire dans le *Bulletin* de cette Société, pour faciliter nos recherches, n'a rien produit. [237]

En présence de cette indifférence regrettable ou de cette pénurie de documents, l'historien est-il autorisé à accuser de stérilité la bienfaisance protestante ? Nous ne le croyons pas encore ; outre la discipline, arrêtée au premier synode national des églises réformées en France, tenu à Paris le 28 mai 1559 (art. 25), outre un règlement du 10 décembre 1561, que le professeur Ch. Schmidt, de Strasbourg, lauréat de l'Académie dans le beau concours sur la question de *l'Influence de la charité*, a publié sous ce titre : *Police et ordre gardez en la distribution des deniers aumonez aux pauvres de l'église de Paris en la ville de Paris* <sup>19</sup> outre les beaux noms historiques des Wilberforce, des Howard, des Oberlin, des Elisabeth Fry, des Nigthingale, et ceux des contemporains qu'il est facile à tout le monde de nommer, comme les Delessert et autres, l'historien consciencieux trouve des motifs qui doivent suspendre, jusqu'à plus ample enquête de la part des protestants, l'arrêt sévère que quelques écrivains se sont trop hâtés peut-être de prononcer <sup>20</sup>.

Les motifs qui peuvent expliquer la pénurie des documents historiques sur la bienfaisance protestante, sont : 1° leur manque d'organisation civile et politique ; la difficulté de se réunir en grand nombre, de centraliser leurs actes, leur direction, surtout depuis la prise de la Rochelle, [238] en 1628 ; la destruction des actes et registres publics qui les concernent depuis la révocation de l'Édit de Nantes ; 2° la religion réformée tendant, par sa nature et son origine, à mettre directement l'homme en rapport avec Dieu, sans appeler aussi souvent que dans le catholicisme l'intervention du prêtre, l'effet nécessaire d'un principe semblable devait populariser les œuvres de charité individuelle, faire naître dans chaque protestant le désir de pratiquer l'aumône par lui-même, afin d'accomplir le devoir dans toute son intégrité, et par conséquent laisser peu de traces de cette charité.

Quoi qu'il en soit de ces conjectures, une lettre de saint Vincent de Paul, empruntée aux archives de la Mission, prouve que la situation désolée des protestants les oblige à implorer les aumônes catholiques, et que le gouverneur de Sedan, l'honnête et tolérant Fabert, appuie leur demande auprès de M. Vincent.

«26 avril 1651, à M. Coglée, missionnaire à Sedan. — Attendant que je puisse communiquer vos lettres aux dames qui assistent les peuples des frontières réunies et savoir d'elles si vous pouvez étendre votre distribution sur les huguenots comme sur les catholiques, je vous dirai que leur première intention a été d'assister seulement ceux qui ne peuvent travailler (malades, languissants, pauvres orphelins ou vieilles gens) ni chercher leur vie, et qui seraient en danger de mourir de faim si on ne les assistait pas. Dès que quelqu'un a assez de forces pour s'occuper, on lui achète quelques outils conformes à sa profession, et *on ne lui donne plus rien... Je serai bien aise* que ces dames en ordonnent selon que vous le proposez, pour la satisfaction de monsieur le gouverneur, pour lequel je suis plein d'estime, de révérence et de reconnaissance.»

<sup>19</sup> *Bulletin de la Société*, décembre 1852. — Ce bulletin parle aussi d'associations religieuses de femmes protestantes sous les noms de *Dames de la Rochelle* et de *Sœurs de Sedan* qui, dit-il, auraient précédé de soixante ans environ les *Sœurs de la charité* de saint Vincent de Paul ; mais comme il n'apporte aucune pièce à l'appui, nous les attendons pour mettre ces deux institutions à l'avoir du protestantisme.

<sup>20</sup> M. de Carné, *Revue des Deux-Mondes* ; M. de Melun, *Annales de la charité* (livraison du 29 février 1852) ; M. Villeneuve-Bargemont, dans son *Économie politique chrétienne*, et Châteaubriand, *Génie du christianisme*.



Malheureusement nous n'avons rien trouvé sur la décision des dames de charité <sup>21</sup>, il est probable qu'elles se [239] rendirent aux désirs de leur guide spirituel. Cette lettre, à laquelle sa date donne une grande importance, comme nous le verrons bientôt, montre qu'un changement s'était opéré dans la direction de l'assistance publique, et que, des mains de M. de Bernières et des jansénistes, l'œuvre était passée dans celles de Vincent de Paul et de ses congrégations. Comment avait eu lieu ce changement, c'est ce que nous allons tâcher de faire comprendre.

La politique à outrance que professait Anne d'Autriche contre la capitale révoltée, la rigueur implacable avec laquelle Condé exécutait ses menaces dictées par la colère, les malheurs qui en résultaient pour les pauvres Parisiens affamés et pillés, devaient nécessairement provoquer l'intervention conciliante de Vincent de Paul. Un billet révèle cette diplomatie charitable :

«Madame, Paris s'est merveilleusement réjoui quand il a su que l'incomparable bonté du roi et celle de Votre Majesté voulaient que sans empêchement on y apportât du blé ; mais cette joie se trouve suivie d'un peu de tristesse, en ce que les gens de guerre ne laissent pas de venir à troupes enlever les blés, comme je l'ai vu, mais courent sur les propriétaires qui osent en approcher pour faire leur moisson. Je supplie [240] très humblement Votre Majesté d'agréer que je lui donne cet avis, pour ce qu'elle m'a fait l'honneur de me dire que le roi n'a pas défendu que ceux qui ont semé les terres en retirent les fruits, et que je sais que s'il plaît à Sa Majesté et à la vôtre de remédier à l'empêchement qu'on leur donne, cela contribuera grandement à persuader au peuple qu'elles lui sont meilleures qu'il ne peut penser.»

Les ravages, on le sait, continuèrent après cette lettre comme auparavant. Cet échec ne découragea pas le zèle de Vincent : le 13 janvier, il partait de Saint-Lazare pour aller trouver la cour à Saint-Germain et essayer encore de son crédit auprès de la reine pour ramener la tranquillité dans Paris et dans le royaume ; ne voulant pas toutefois laisser soupçonner sa conduite, il écrivit à Molé une lettre dans laquelle il l'assurait que son seul dessein était de travailler à la paix, et que s'il ne l'avait pas vu avant son départ, c'était pour pouvoir affirmer en toute conscience à la reine qu'il n'avait concerté sa démarche et ses paroles avec personne.

Ce voyage, accompli au milieu d'aventures assez périlleuses, à cause des bandes de pillards qui infestaient la banlieue de Paris, ne produisit pas plus d'effet que la lettre de Vincent. Dès lors il crut n'avoir rien de mieux à faire que de visiter les maisons de son ordre dans les diverses provinces, comme un général qui passerait la revue de ses bataillons avant le combat ; mais, absent où présent, sa charité continua à s'exercer, et, bien que sa maison de Saint-Lazare et que sa ferme d'Orsigny eussent souffert des pillages, il donna presque au delà de ses ressources. Les registres de l'Hôtel de ville constatent le don de 10 muids de farine fait par les prêtres de Saint-Lazare pour les besoins de Paris ; plus tard on les voit vendant les blés qui proviennent de leurs récoltes à 6 livres, lorsque la municipalité les vendait 10. Une lettre [241] nous montre les effets de Vincent ; elle est datée du Mans, le 4 mars 1649, et adressée à M. Portail, prêtre de la Mission, à Marseille :

«Je vous connais trop attaché au bon plaisir de Dieu pour vous étonner de n'avoir reçu de mes lettres depuis (un ou) deux mois ; c'est bien malgré moi, car je n'eusse point discontinué de vous écrire si les postes n'avaient cessé d'aller. (Je suis occupé à la visite de toutes nos maisons...) Vous savez les pertes que nous souffrons, non seulement des blés que nous avons à Orsigny et à Saint-Lazare, mais par la privation de toutes nos rentes (placées

---

<sup>21</sup> Qu'on ne croie pas qu'il s'agisse ici d'une fin de non-recevoir dans les 2,000 lettres environ de son fondateur que la Mission possède à Paris, nous avons rencontré souvent la même recommandation de suivre les volontés des donateurs, et cela quand l'affaire n'avait aucune importance. Nous profitons de cette occasion pour faire amende honorable du reproche d'intolérance que, sur un texte mal compris, nous avons adressé à Vincent de Paul dans notre travail de la *Revue de Paris* ; une étude beaucoup plus sérieuse de l'époque, une sorte de connaissance plus intime du saint, que la lecture de toutes ses lettres inédites nous a donnée, tout nous a convaincu que Vincent, en présence du malheur, ne demandait jamais à quelle religion on appartenait. Aussi ne mettons-nous aucun amour-propre à déclarer que nos critiques de 1866 nous paraissent en 1864 plus spécieuses que solides, que nous les rétractons sans aucune arrière-pensée ni faux-fuyant, par le seul motif du respect que l'on doit à la vérité. Nous avons trouvé dans les archives de la Mission une lettre qui ne laisse aucun doute sur la haute tolérance du saint, mais nous n'avons point obtenu l'autorisation de la reproduire, et nous ne croyons pas pouvoir prendre la liberté d'en indiquer le sujet.

en grande partie sur les coches), ce qui nous a obligés de décharger Saint-Lazare et les Bons-Enfants, où il n'y a plus que 7 ou 8 prêtres, dix-huit (ou 19) écoliers et quelques frères. Le reste a été envoyé à Richelieu (ici) et ailleurs ; et encore (ceux-là) seront-ils obligés de sortir, quand il n'y aura plus rien. De si peu qu'il y a de blé, l'on en distribue tous les jours trois ou quatre setiers (à deux ou trois mille) aux pauvres ; ce qui nous est une très sensible consolation (et un grand bonheur) dans l'extrémité où nous sommes, et qui nous donne espérance que Dieu ne nous abandonnera pas <sup>22</sup>.»

La communauté elle-même, par suite de toutes ces charités, au rapport du frère boulanger, allait à son tour manquer de blé lorsqu'arriva la paix de Saint-Germain, qui permit, avec un peu d'argent emprunté, de faire quelques provisions pour Saint-Lazare.

Vincent de Paul, étant tombé malade de fatigue et de soucis à Richelieu, ne revint à Paris qu'assez longtemps après la paix de Saint-Germain. Cette longue absence de Paris est sans doute l'explication de son intervention tardive dans l'organisation de l'assistance des misères publiques. Quoi qu'il en soit, les biographes les plus rapprochés de l'époque de Vincent (biographes bien [242] renseignés, puisque l'un, Abelly, était un des curés de Paris qui aidèrent Vincent dans ses travaux, et l'autre, Collet, appartient à la congrégation de la Mission) ne constatent cette intervention qu'après la levée du siège de Guise, qui eut lieu le 2 juillet 1650, et comme tout à fait accidentelle. Voici leur récit <sup>23</sup> :

«Après le siège de Guise par les Espagnols, les deux armées, en se retirant, laissèrent un très grand nombre de soldats languissants de faim et malades qui mouraient sur les chemins ; la nouvelle s'en répandit à Paris : Vincent fut touché de l'état pitoyable de ces malheureux, et, aidé de la charitable présidente de Herse, il envoya deux missionnaires avec un cheval chargé de vivres, et environ 500 livres en argent. Arrivés sur les lieux, les missionnaires trouvèrent un si grand nombre de ces pauvres gens couchés le long des haies, qu'après avoir épuisé leurs provisions ils coururent en toute hâte aux villes voisines pour acheter d'autres vivres ; mais ils furent bien étonnés d'y voir les mêmes besoins que dans les campagnes, ce qui les obligeât d'en écrire promptement à Vincent pour lui faire savoir que la désolation était générale dans tout le pays, et que les remèdes qu'ils avaient portés n'étaient rien en comparaison de ce qui était nécessaire pour y donner quelque remède... À ces nouvelles, Vincent résolut de tout entreprendre pour secourir ses frères. Quelque refroidie que fût la charité par le malheur des temps, il fit de si grands efforts qu'il la ranima et la mit en mouvement. Les dames de la charité, qui, sous sa conduite, étaient prêtes à faire l'impossible, furent les premières à qui il s'adressa, et quelque épuisées qu'elles fussent, soit par les aumônes immenses qu'elles avaient envoyées en Lorraine, soit par la dépense énorme qu'elles faisaient depuis douze ans en faveur des enfants trouvés, elles crurent que, dans une occasion si urgente, ne pas donner des aliments à une multitude que la faim dévorait, c'était en quelque sorte lui donner la mort. Pour ménager leurs ressources, Vincent pria l'archevêque de Paris de recommander aux fidèles les besoins de la Picardie et de la Champagne ; les chaires retentirent des cris et des gémissements que poussaient ces deux provinces. Les prédicateurs n'avaient pas besoin d'hyperbole, la misère allait bien au delà de leurs expressions.» [243]

Le manuscrit inédit de Dubuisson Aubenay achève d'éclairer le débat et donne la priorité à de Bernières :

«2 novembre 1650. Jour des Trépassés. — Grandes aumônes se font à Paris pour les pauvres gens Champagne ruinés par l'armée de l'archiduc. Les dames de Lamoignon et de Herse, présidentes et autres et les sieurs de Bernières, Lenain, etc..., y opèrent journellement.»

À la date du 2 novembre 1650, la part que prend Vincent de Paul à ce grand œuvre du salut de la France n'a donc aucune notoriété ; il n'est question que de M. de Bernières, c'est-à-dire de l'œuvre janséniste et parlementaire ; mais c'est la dernière mention que nous ayons rencontrée : bientôt la petite Église sera abandonnée même de ses amis. Une lettre de la mère Angélique (16 mai 1652, t. II, p. 165) à mademoiselle Lamoignon, et une autre de Vincent de Paul (22 mai 1652), nous apprennent que la reine de Pologne, cette fille spirituelle de Port-Royal, après avoir envoyé 12,000 francs à la mère Angélique pour les pauvres des provinces, lui *enjoint* de s'entendre avec M. Vincent pour l'emploi de cette somme et sa répartition entre les malheureux. Quelques années plus tard, dans un épanchement avec M. Arnauld, la mère Angélique (12 mars 1665) se plaint des

<sup>22</sup> Toutes les lettres de Vincent pendant son voyage s'entretiennent des pauvres ; voir celle à Gautier, missionnaire à Richelieu, 25 février, et celle à Alméras, 8 octobre : «Les pauvres, qui ne savent où aller ni que faire, qui souffrent déjà et qui se multiplient tous les jours, c'est là mon poids et ma douleur.» (Archives de la Mission, Paris)

<sup>23</sup> Ce récit se trouve confirmé par le Journal si exact de Lehault ; il parle des Pères de la Mission pour la première fois à l'occasion des maladies qui éclatèrent, vers le 15 août 1650.

calomnies qui s'attaquent à eux : le P. d'Anjou, jésuite, avait dit, en prêchant dans l'église de Saint-Benoît, «qu'il savait que les aumônes publiques qu'on avait recueillies pour les pauvres de Champagne et de Picardie avaient été employées à entretenir des gens qui dogmatisaient contre l'Église.» désignant ainsi les religieuses et les solitaires de Port-Royal. C'était la première récompense de tout ce dévouement. Six années plus tard, son attachement pour Port-Royal amenait la disgrâce de l'homme dont la généreuse initiative avait peut-être sauvé d'une ruine [244] complète deux provinces entières : le 7 avril 1661, en effet, M. de Bernières partait pour Issoudun, où il était exilé, et où il mourut le 31 juillet 1662. La reconnaissance publique protesta, il est vrai, un instant contre la coupable et incroyable ingratitude du pouvoir : «En un seul jour, dit M. Sainte-Beuve <sup>24</sup>, il y eut jusqu'à quatre cents carrosses de gens qui vinrent lui faire leurs adieux» ; puis ce fut tout, et une grande iniquité s'accomplit tranquillement, iniquité qui ne crie pas moins contre le gouvernement de Louis XIV que les ruines mêmes de Port-Royal.

Nos reproches, qu'on ne s'y trompe pas, ne veulent atteindre que la mémoire de Louis XIV et de ses ministres. Le changement de direction fut probablement heureux pour le développement de l'œuvre et le but final, le salut de la France. Dans une société désorganisée, avec un pouvoir en désarroi, au milieu d'une anarchie sanglante, ce qu'il fallait avant tout, c'était une grande organisation complète, et Port-Royal, avec sa petite communauté, ne pouvait la donner. Dès son apparition, Vincent de Paul amenait avec lui deux cadres au grand complet, les *prêtres et les frères de la Mission* et les *Filles de la Charité*, deux corps qui avaient fait leur apprentissage des misères publiques au milieu des épouvantables désastres de la Lorraine ; des hommes qui, de 1636 à 1645, avaient bravé la guerre, la famine et la peste, «dont cette province fut presque toute couverte comme d'un déluge qui semblait la devoir abîmer.» Un seul de ces courageux héros de la charité, le frère Mathieu Renard, avait fait durant ces [245] *neuf années*, au milieu des plus grands périls, *cinquante-trois fois* le voyage de Paris en Lorraine pour porter de l'argent et des secours. Cette expérience des calamités donna aux prêtres de la Mission une supériorité qui fut bientôt hautement reconnue par les autres ordres religieux.

Dès que Vincent eut pris part à l'œuvre, il y apporta son activité, son dévouement habituel : 16 missionnaires et plusieurs Filles de la Charité partent immédiatement pour la Picardie et la Champagne ; leurs lettres désolées se retrouvent avec les autres dans les *Relations*.

«De Guise. — Je vous écris de Guise, où la pauvreté, misère et abandon surpassent tout ce que je vous dirai. Il est mort environ 500 personnes depuis le siège, il y en a autant de malades et languissants dont une partie sont retirés dans des trous et des cavernes, plus propres pour loger des bêtes que des hommes. On ne sait par où y entrer, ils y sont abandonnés de tout secours, ce qui fait qu'il en meurt tant... C'est encore pis à Ribemont. Tout ce que je vous en puis dire est que je ne crois pas qu'il y ait au monde une plus grande pauvreté. Le nombre des pauvres malades est de 150 dans ce seul lieu ; il en est de même à Laon, la Fère et autres lieux de Picardie... À Saint-Quentin, il se découvre tous les jours de nouvelles misères, et si grandes, qu'à peine oserais-je les marquer, si elles n'étaient connues de tous ceux qui sont sur les lieux. Il y a plus de 200 malades... Hier, je fus à deux faubourgs, où au lieu de maisons que l'on a fait démolir, il y a environ 25 chaumettes, en chacune desquelles j'ai trouvé deux ou trois malades, en une seule dix ; deux femmes veuves, avec chacune quatre enfants, couchés tous ensemble sur la terre, n'ayant chose quelconque et sans aucun linge. Un autre ecclésiastique, dans sa visite, ayant rencontré plusieurs portes fermées, en a fait faire ouverture et a trouvé que les malades étaient si faibles, qu'ils ne pouvaient ouvrir la porte, n'ayant mangé depuis trois jours, et n'ayant sous eux qu'un peu de paille à demi pourrie ; le nombre de ces pauvres est si grand, que sans le secours venu de Paris, lors de l'appréhension du siège, les bourgeois, ne les pouvant nourrir, avaient résolu de les jeter par-dessus les murailles de la ville... Dans le monastère des Filles de Saint-François, au nombre de cinquante, la nécessité est telle qu'elles ne mangent que du pain d'herbe et d'orge, avec des oignons. Il y a plusieurs autres monastère [246] de filles qui seront contraintes ou de mourir dans leur clôture, ou de la rompre pour vaquer dans le monde en cherchant de quoi vivre. On aura besoin de bois, de chemises ou méchantes couvertures pour leur sauver la vie, car l'humidité de leurs cabanes à demi découvertes, et la nudité en laquelle ils sont, les rend tout transis de froid et ne nuit pas moins que la faim à leur guérison... À Marle, depuis deux mois, le curé a enterré plus de 300 personnes, entre lesquelles il estime qu'il y en a plus de 100 mortes faute d'assistance...

<sup>24</sup> La nature de notre travail ne nous a permis de traiter qu'incidemment ce chapitre si beau : *la Charité de Port-Royal*. Nous renvoyons à la 3e édition du grand ouvrage de M. Sainte-Beuve sur cette maison, où cette question est traitée avec le talent habituel de l'écrivain (t. II, p. 295 et suiv. ; t. IV, p. 555 et suiv, et *passim*.)

Vincent de Paul, malgré la confiance qu'il avait dans les récits de ses associés charitables, voulut probablement vérifier en personne, sonder l'étendue du mal. Comment expliquer autrement ses visites dans les villes de Noyon, de Chauny et dans tout ce diocèse, visites que mentionnent les historiens de ces localités ; il fallait qu'il eût vu de ses yeux, pour faire passer sa conviction dans l'esprit d'Anne d'Autriche et de son ministre, et les amener à signer cette ordonnance importante qu'aucun historien n'a encore révélée, ordonnance qui constitue de la part de l'autorité une déclaration formelle d'impuissance et qui est le titre le plus glorieux de Vincent de Paul et de ses missionnaires.

«De par le roi,

Sa Majesté étant bien informée que les habitants de la plupart des villages de ses frontières de Picardie et de Champagne sont réduits à la mendicité et à une entière misère pour avoir été exposés aux pillages et hostilités des ennemis et aux passages et logements de toutes les armées ; que plusieurs églises ont été pillées et dépouillées de leurs ornements et que, pour sustenter et nourrir les pauvres et réparer les églises, plusieurs personnes de sa bonne ville de Paris font de grandes et abondantes aumônes, qui sont fort utilement employées par les prêtres de la Mission et autres personnes charitables envoyées sur les lieux où il y a eu le plus de ruine et le plus de mal, en sorte qu'un grand nombre de ces pauvres gens a été soulagé dans la nécessité et maladie ; mais qu'en ce faisant, les gens de guerre, passant ou séjournant dans les lieux où lesdits missionnaires se sont trouvés, ont pris et détourné les ornements d'église et les provisions de vivres, d'habits et d'autres choses qui étaient destinées pour les pauvres, en sorte que, s'ils n'ont sûreté de la part de Sa Majesté, il leur serait impossible de continuer un œuvre si charitable et si important à la gloire de Dieu et au soulagement des sujets de Sa Majesté ; et désirant y contribuer de tout ce qui peut être en son pouvoir, Sa Majesté, de l'avis de la reine régente, sa mère, défend très expressément aux gouverneurs et ses lieutenants généraux en ses provinces et armées, maréchaux et maîtres de camp, colonels, capitaines et autres chefs et officiers commandant ses troupes tant de cheval que de pied, Français et étrangers, de quelque nation qu'elles soient, de loger ni souffrir qu'il soit logé aucuns gens de guerre dans les villages desdites frontières de Picardie et de Champagne, pour lesquels lesdits prêtres de la Mission leur demanderont sauvegarde pour assister les pauvres et les malades, et y faire la distribution des provisions qu'ils y porteront en sorte qu'ils soient en pleine et entière liberté d'y exercer la charité en la manière et à ceux que bon leur semblera.

Défend en outre Sa Majesté à tous gens de guerre de prendre aucune chose auxdits prêtres de la Mission et aux personnes employées avec eux ou par eux, à peine de la vie, les prenant en sa protection et sauvegarde spéciale et enjoignant très expressément à tous baillis, sénéchaux, juges, prévôts des marchands et autres officiers qu'il appartiendra, de tenir la main à l'exécution et publication de la présente et de poursuivre les contrevenants, en sorte que la punition en serve d'exemple.

Veut Sa Majesté qu'aux copies de la présente dûment collationnées foi soit ajoutée comme à l'original.

Fait à Paris, ce 14 février 1651. <sup>25</sup>

Comment une ordonnance aussi importante, dont les copies ont dû être multipliées, a-t-elle pu jusqu'ici échapper à l'attention de tous les biographes de saint Vincent et des historiens de la Fronde ? Nous ne chercherons pas à en rendre compte ; pour nous, nous la regardons comme un des actes les plus importants que nous ayons eu la bonne fortune de rencontrer dans nos longues recherches. Qu'on en pèse toutes les paroles : l'aveu du mal au début [248] de l'ordonnance, la barbarie des soldats poussée à ce point qu'ils ne respectent pas même ceux qui viennent porter secours à eux et à leurs victimes ; la recommandation expresse et en termes solennels faite à toutes les autorités, de quelque ordre, de quelque nation qu'elles soient, de venir en aide à ces hommes généreux qui portent avec eux le dernier espoir de salut des provinces désolées, rien n'y manque. Nous verrons plus tard des sauvegardes données à des ecclésiastiques charitables ; mais quelle différence dans les termes ! Cet acte attribué à Vincent un rôle public et officiel. Ce n'est plus un simple particulier trouvant dans sa seule vertu l'autorité nécessaire pour entraîner à sa suite un monde d'action et de dévouement, c'est désormais le «GRAND AUMÔNIER DE LA FRANCE», dans les mains duquel la royauté abdique volontairement ce qui constitue aujourd'hui son plus noble privilège, le pouvoir de faire le bien. La charité a fait de l'humble paysan des Landes la seule force active du royaume en décadence, et le titre de PÈRE DE LA PATRIE, que lui donne le gouverneur de Saint-Quentin, ne fut jamais mieux mérité.

Cette ordonnance justifie la lettre que Vincent écrivit aux missionnaires de Sedan sur la demande de Fabert ; elle explique aussi celle que M. Em. Jolibois a trouvée dans les archives de la ville de Reims et qu'il a citée dans son excellente Histoire de cette ville, mais sans pouvoir en indiquer l'importance officielle : elle est adressée au gouverneur et aux échevins de Reims.

<sup>25</sup> Recueil Cangé, *Ordonnances militaires*, t. XXVIII. (SV. XIII 324-325)

«Paris, 20 mai 1651. — Messieurs, j'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, avec grand respect et égale affection de vous rendre mes très humbles services. La lecture en fut faite à une assemblée des dames de la charité où était Mgr l'archevêque de Reims ; chacun [249] fut fort touché de l'état souffrant de votre ville et édifié de la bonté de ceux qui veulent contribuer à donner 50 livres que l'on y envoie d'ici tous les huit jours. Dieu veuille que l'on puisse continuer ! Il n'est pas croyable combien ces dames ont de peine à soutenir le faix d'une si grande dépense, qui va à plus de 15,000 livres tous les mois pour la Champagne et la Picardie. Je vous supplie très humblement de croire, messieurs, que je ferai tout ce que je pourrai pour votre satisfaction et pour l'assistance de vos pauvres, tant de la ville que des villages voisins, car l'intention des bienfaiteurs est que les uns et les autres soient visités et secourus par le prêtre de notre compagnie qui est de là, autant que ce qu'on lui donne se peut étendre, préférant les pauvres malades et les plus abandonnés aux moins nécessiteux.»

C'est encore grâce à cette ordonnance que nous pouvons comprendre les lettres qui suivent, d'abord celle de M. de La Fons, lieutenant-général de Saint-Quentin :

«Les charités qui sont, par la grâce de Dieu et par vos soins, envoyées en ces provinces de Picardie et de Champagne, et si justement distribuées par ceux qu'il vous a plu d'y commettre, ont donné la vie à des milliers de personnes réduites par le malheur des guerres à la dernière extrémité, et je suis obligé de vous témoigner les très humbles reconnaissances que tous ces peuples en ont. Nous avons vu la semaine passée jusqu'à 1,400 pauvres réfugiés en cette ville, durant le passage des troupes, qui ont été nourris chaque jour de vos aumônes, et il y en a encore dans la ville plus de 1,000, outre ceux de la campagne, qui ne peuvent avoir d'autre nourriture que celle de votre charité. *La misère est si grande qu'il ne reste plus d'habitants dans les villages qui aient seulement de la paille pour se coucher*, et les plus qualifiés du pays n'ont pas de quoi subsister. Il y en a même qui possèdent pour plus de 200,000 écus de biens et qui, à présent, n'ont pas un morceau de pain et ont été deux jours sans manger. C'est ce qui m'oblige, dans le rang que je tiens et la connaissance que j'en ai, de vous supplier d'être encore le PÈRE DE LA PATRIE, pour conserver la vie à tant et tant de pauvres moribonds et languissants que vos prêtres assistent, et ils s'en acquittent très dignement.»

Ou bien celles du chanoine et archidiacre de Reims, M. de Y., et du bailli de la même ville, M. Soüyn. Nous citerons seulement la seconde, celle du chanoine se tenant [250] trop dans des généralités ; celle du bailli nous montre une organisation déjà sérieuse et puissante, établie par Vincent dans ces provinces désolées pour arriver au meilleur emploi des charités de Paris :

«Je crois que l'on vous *aura fait voir le mémoire que j'ai envoyé à Paris, de l'état auquel j'ai trouvé ici l'ouvrage de votre charité*, et les assistances corporelles et spirituelles que vous procurez aux pauvres de la campagne... Deux de vos prêtres sont venus en cette ville, l'un pour prendre l'argent de l'aumône, pour n'en pouvoir trouver dans les lieux de sa résidence qui sont dénués de tout, et l'autre pour enlever partie d'une quantité de grains qu'il a achetés ici, et les faire conduire à Saint-Souplet pour la nourriture de ses pauvres. Ainsi chacun travaille heureusement *sous vos auspices* au soulagement des misérables, tandis que vous vous employez de delà à enflammer ce feu divin qui produit cet or qu'on répand dans la Picardie et dans la Champagne. J'attends ici M... à qui vous *avez donné la direction générale d'une si grande œuvre* <sup>26</sup>, pour l'établissement de nos quartiers d'hiver, j'entends des hôpitaux et de la subsistance des pauvres curés. Notre magasin d'orge, qui provient de vos aumônes, s'emplit toujours pour faire quelque distribution pendant le mauvais temps. Continuez, monsieur, ces soins charitables qui conservent la vie mortelle à tant de pauvres gens et qui leur assurent le bonheur de l'éternelle par l'administration des sacrements, qui cesserait sans doute en beaucoup de lieux sans votre secours.»

Faut-il encore à ces lettres en ajouter une de M. Simonnet, président et lieutenant général de Rethel où, après avoir loué la charité du saint, qui lui rappelle le dévouement de la primitive Église, il ajoute : «Vous pourvoyez aux besoins des pauvres avec tant d'ordre et tant de zèle, par les prêtres de votre congrégation que [251] vous y employez dans tous les lieux circonvoisins où les pauvres sont réduits à la pâture des bêtes, jusqu'à manger les chiens, ainsi que j'en ai vu les preuves. Ils ont sauvé la vie à un nombre innombrable de personnes, et ont consolé et assisté les autres jusques à la mort, etc...»

Ne retrouve-t-on pas dans ces trois dernières lettres une sorte de témoignage de satisfaction que Vincent de Paul était bien aise de demander toujours à l'élément laïque de la société, comme nous l'avons remarqué en expliquant l'esprit des Confréries de charité.

<sup>26</sup> Probablement Alméras, qui fut après Vincent le supérieur de la Mission ; on rencontre à plusieurs reprises, dans la correspondance du saint, aux archives de la Mission, son nom comme chef des Secours de la Picardie et de la Champagne, on le voit sans cesse, aux dépens de sa santé, car plusieurs fois il faillit mourir de la peste, parcourir les provinces pour bien connaître par lui-même la véritable situation

Une dernière preuve, pour établir ce point si important, le rôle officiel et public de Vincent de Paul, c'est-à-dire l'exercice de la charité au nom de la société par celui qu'elle a jugé le plus utile et le plus capable.

Comment expliquer de la part de celui qui disait sans cesse avec le grand Apôtre des gentils : «Le poison de la charité, c'est l'orgueil ; son appui, c'est l'humilité, comment expliquer, si ce n'est en vertu du pouvoir conféré par l'ordonnance royale, le billet suivant que M. Blanquart de Bailleul, évêque de Versailles, communiqua à M. Gossuin, auteur de *Vincent de Paul jugé par ses écrits* : c'est évidemment l'homme public qui parle et non l'humble chrétien qui se traite toujours de «*misérable*.»

«Je soussigné, *supérieur de la congrégation des prêtres de la Mission, certifie à tous ceux qu'il appartiendra que, sur l'avis que quelques bonnes dames pieuses de cette ville m'ont donné que la moitié des habitants de Palaiseau étaient malades, et qu'il en mourait dix ou douze par jour, et sur la prière qu'elles m'ont faite d'envoyer quelques prêtres pour l'assistance corporelle et spirituelle de ce pauvre peuple affligé, à cause de la résidence de l'armée en ce lieu, par l'espace de vingt jours, nous y avons envoyé quatre prêtres et un chirurgien, et que nous leur avons envoyé, depuis la veille de la fête du Saint-Sacrement [252] tous les jours, un ou deux exceptés, 16 gros pains blancs, 15 pintes de vin, et hier de la viande, et que lesdits prêtres de notre compagnie m'ayant mandé qu'il est nécessaire d'envoyer de la farine et un muid de vin, j'ai fait partir aujourd'hui une charrette à trois chevaux, chargée de quatre setiers de farine et deux demi-muids de vin, pour l'assistance des pauvres Malades de Palaiseau et des villages circonvoisins. En foi de quoi ; j'ai écrit et signé la présente de main propre.*

«À Saint-Lazare-lès-Paris, le 21<sup>e</sup> jour de juin 1652.

«VINCENT DE PAUL,

«*Supérieur de la congrégation des prêtres de la Mission.*»<sup>27</sup>

---

<sup>27</sup> Voir Appendice, p.

**Alphonse FEILLET**  
**La Misère au temps de la Fronde et de**  
**Saint Vincent de Paul**  
**1868**

## **TABLE DES MATIÈRES**

### Préface

#### CHAPITRE PREMIER.

Si l'art, comme la littérature, est l'expression de la société, Callot doit être regardé comme le véritable artiste de la première moitié du dix-septième siècle ..... 1

#### CHAPITRE II.

Situation des provinces sous la fin du ministère de Richelieu jusqu'à la Fronde, de 1636 à 1618. Picardie, Champagne, Bourgogne, Lorraine, Auvergne, Languedoc, Marche, Bourbonnais, Ile-de-France, etc... — Ce qu'il faut lire dans le blanc, dans les entre-lignes des anciens historiens ; témoignages inédits des contemporains et documents officiels de l'administration. — Budgets des hôpitaux de l'Hôtel-Dieu et de la Charité en 1640 et 1644. .... 14

#### CHAPITRE III.

Système économique de l'ancien régime. — Causes multipliées du paupérisme : organisation fâcheuse de la propriété foncière. — Comparaison entre le revenu et les produits de la terre depuis le seizième siècle jusqu'à nos jours — Redevances féodales, ecclésiastiques, impôts royaux sur la terre. — Impôts des aides ou des boissons. — Entraves apportées à l'industrie par l'excessive réglementation. — Les ordonnances de la Gabelle sont une véritable déclaration de guerre à la société. — Les trois ennemis du paysan, la bête fauve, le mendiant, le soldat. .... 52

#### CHAPITRE IV.

Heureux commencements de la régence d'Anne d'Autriche. — Son ignorance incroyable en administration fait de cette époque l'âge d'or des courtisans. — Vraie cause de la Fronde : lutte contre le *ministériat* ; chacun veut conserver ses privilèges. — L'administration d'Émery et de Mazarin est une chasse à l'argent. — Démêlés avec le Parlement qui, dans la chambre de Saint-Louis, entreprend la réforme de l'État. — La victoire de Lens inspire des mesures audacieuses à Anne, d'Autriche. — *Te Deum* et Journée des barricades. — Curieuses relations. — Vrai rôle du coadjuteur, tiré d'un sermon prononcé par lui la veille des Barricades. — Mobilité politique de Condé. — Déclaration du 22 octobre. .... 76

#### CHAPITRE V

Fuite de la cour à Saint-Germain. — Situation morale du Parlement. — La Fronde, bourgeoise et parlementaire à son origine, glisse bientôt dans les mains de la noblesse. — Appréciation du rôle de l'aristocratie féodale ; son influence dans les provinces sur la conduite politique des populations : Bourgogne, Languedoc, Normandie, Provence, Guyenne, Anjou ; Poitou, Picardie, etc... — Caractère de la première Fronde à Paris. — Paix de Rueil ou de Saint-Germain. .... 96

#### CHAPITRE VI.

Les *Mémoires* ne donnent pas la véritable histoire de la Fronde. — Contradiction entre les *Mémoires de madame de Motteville* et les documents au sujet du sort de Paris et des environs pendant la première Fronde. — Lettres de la mère Angélique Arnauld. — Interruption du commerce de la foire Saint-Germain, du service des postes ; remises des loyers aux locataires. — Journal de Lehault ; enquêtes recueillies par M. Ed. Fleury ; documents de la Champagne — Les trois grands ravageurs de la première Fronde : Erlach, Digby et le prince de Condé. — Erlach n'a pas mérité sa réputation de férocité. — Misère et cruautés en Anjou, en Normandie ; lettre curieuse du comte d'Harcourt, gouverneur de la province ; bilan de cette *guerre pour rire* en Normandie ; désastres en Provence, en Languedoc, en Guienne ; appauvrissement général du Lyonnais et du Dauphiné, qui cependant sont restés étrangers à la Fronde. — Détresse de la cour. .... 125

#### CHAPITRE VII.

La paix de Saint-Germain n'est qu'une trêve. — L'*Union* des Parlements persiste, la noblesse se retire en province ; mécontentement des bourgeois de Paris, causé par l'absence du roi. — État précaire de l'autorité royale, prouvé par trois lettres du chancelier Séguier et de Mazarin. — Retour de la cour à Paris (18 août 1649). — Insolence de Condé ; son traité avec Mazarin. — Désarroi complet des finances par suite de la

contrebande du sel, qui se fait au son du cor et sous la protection des canons des faux-sauniers. — Pillage des bois de l'État. — La banqueroute des fermiers des gabelles amène la suspension du paiement des rentes. — Réunion des rentiers à l'hôtel de ville ; troubles dans Paris. — L'insolence de Condé augmente encore et amène son arrestation (18 janvier 1650). — Une partie de la noblesse provinciale embrasse sa cause. — Il est abandonné du peuple de Paris, du Parlement, de la Normandie, de la Bourgogne, à l'exception de Seurre, qui est assiégé et pris par le roi. — La princesse de Condé relève le drapeau des princes et commence la seconde Fronde. Différence de la Fronde parlementaire et de la Fronde aristocratique ..... 154

## CHAPITRE VIII.

État de la Guienne pendant la lutte des Bordelais et du duc d'Épernon. Dispositions de la noblesse du Midi favorables à la cause de Condé. La princesse de Condé se retire à Montrond, dans le Berri ; son séjour dans la vicomté de Turenne, chez M. de Bouillon, ruine le pays ; son arrivée à Bordeaux. — Alliance de la noblesse française et de l'Espagne, à Bordeaux, avec la princesse de Condé ; en Picardie, avec la duchesse de Longueville et Turenne. — Désastres en Picardie, en Champagne. — Le pillage des blés, approuvé par le cardinal Mazarin, qui l'érige en système pour l'approvisionnement des armées. — Détresse extrême des généraux et des troupes au dedans du royaume et au dehors ..... 177

## CHAPITRE IX.

Saint Vincent de Paul, par ses vertus, mérite d'être le « ministre de la charité nationale, le grand aumônier de la France. » — Son œuvre rappelle en grand l'œuvre de saint Séverin au cinquième siècle. — État du catholicisme français à l'époque de saint Vincent de Paul. — [568] Un triple mouvement amène la renaissance religieuse du catholicisme au XVIIe siècle. — Saint François de Sales, Bérulle, Saint-Cyran et saint Vincent de Paul en sont les apôtres. — Portrait de M. Vincent. — Sa jeunesse est l'apprentissage de toutes les misères. — Précepteur chez M. de Gondy. — Curé de Châtillon, il fonde les *Charités*. Réquisitoire du lieutenant criminel de Beauvais pour exercice illégal de charité. — Désordres dans la gestion de la charité hospitalière par le clergé avant saint Vincent de Paul. — Élément laïque introduit par le saint pour la surveillance des associations charitables. — Vincent aumônier général des galères. — Fondation de la congrégation de la Mission ou des Lazaristes. — Enfants trouvés. — Vieillards secourus. — Son association avec madame Legras. — Établissement des Filles de la charité. .... 203

## CHAPITRE X.

Saint Vincent de Paul n'a pas eu l'initiative de cette assistance publique ; — Page inédite de l'histoire de Port-Royal. — Le Janséniste Maignart de Bernières, maître des requêtes, est le précurseur de Vincent de Paul dans cette œuvre de bienfaisance. — Les *Relations* de la misère de septembre 1630 à 1636. — Antoine Lemaistre n'est que l'éditeur de *l'Aumône chrétienne*, — Saint-Cyran en est l'auteur. — Caractère janséniste et parlementaire de ce premier élan. — La charité gagne les mondains Maucroix, Godeau. — Élan général de charité. — Rôle du protestantisme dans cette crise nationale. — Tolérance religieuse de Vincent de Paul. — Intervention politique et charitable de Vincent dans les troubles de la Fronde. — Avec son armée charitable des Missionnaires et des Filles de la charité, il se substitue à l'œuvre janséniste et parlementaire. Louis XIV abandonne par impuissance à Vincent de Paul la tâche glorieuse de réparer les maux du pays. — Ordonnance royale. — Correspondance officielle de Vincent avec diverses municipalités de Picardie, de Champagne, d'Île de France. — Passeport signé de son nom à ses ouvriers charitables. — Une correspondance officielle lui donne le nom mérité de *Père de la patrie*. .... 224

## CHAPITRE XI.

La misère n'est pas particulière à la Picardie et à la Champagne. — La peste sévit dans la France entière : détails sur Rouen, Dreux, Paris, le Languedoc, le comtat d'Avignon, la Provence, etc... — Beau rôle du corps médical à cette époque. — Ruine du commerce en Provence, en [569] Languedoc, dans le Nivernais, etc... — Souffrances de l'Anjou, du Poitou, du Berri, du Bourbonnais, du Limousin, du Languedoc, de la Provence, de la Guienne. — Correspondance curieuse des dames de Paris et de Bordeaux. — Paix de Bordeaux (octobre 1650). .... 253

## CHAPITRE XII.

Réconciliation des deux Frondes. — Délivrance des princes ; fuite de Mazarin. — Joie causée par la liberté de Condé en Guienne et en Bourgogne. — Le bon accord est bientôt détruit par la rivalité du duc d'Orléans et de Condé. — Retraite de ce prince à Saint-Maur ; son départ pour le Berri, après la majorité du roi, est le signal d'une nouvelle guerre civile. — Efforts impuissants des missionnaires de saint Vincent de Paul contre la misère en Picardie et en Champagne, — Lettre collective de Fabert et de trois chefs d'armée protestant contre les excès des soldats. — État de la Normandie, de la Bourgogne, du Nivernais, d'Abbeville. — Arrêts inutiles du Parlement pour remédier au mal. — Inondations générales ou *année du déluge* (1651). Cherté des blés. — Budget de l'Hôtel-Dieu en 1651. — Plaisirs de la cour. .... 273



### CHAPITRE XIII.

Correspondance de Condé et du Parlement de Bordeaux. — La cour va dans le Berri. — Ruine de cette province. — La cour s'établit à Poitiers, — Situation respective du parti royal et du parti des princes. — Ruine de Saintes, de Tonnay-Charente, de Taillebourg, etc... — Fureur du Parlement de Paris à la nouvelle du retour de Mazarin. — Marche rapide du cardinal à la tête d'une armée qu'il a levée par les conseils de Fabert (décembre 1651). — Négociations avec Turenne. — Le tiers parti. — Arrivée de Mazarin à Poitiers. — Dispositions du clergé, de la noblesse. — Rohan prend parti pour la Fronde et entraîne Angers. — Siège de cette ville — Ruine de l'Anjou. — Revers de Condé à Miradoux, à Agen. — Triste preuve des rivalités provinciales : ruine de Langon. — Le parti royal se rétablit en Provence par madame Venel. — Désolation du Languedoc. .... 307

### CHAPITRE XIV.

Mademoiselle s'empare d'Orléans. — Condé quitte la Guienne et vient Prendre le commandement des troupes de la Fronde. — Combat de Bléneau. — Condé à Paris, accueil des Parlements. — Inquiétudes de [570] la cour. — Misère à Paris. — Condé organise une sorte de terreur — Siège d'Étampes. — Pamphlets de la Fronde. — Singulier rôle du duc Charles de Lorraine en France — Désordres de son armée. — Arrêt de surséance pour le paiement des dettes des habitants de, Champagne et de Picardie donné par le Parlement de Paris. — La misère de la noblesse — Projet d'union de la noblesse pour y remédier. — Anarchie complète. — Statistique des registres de l'état civil à Arnay-le-Duc et à Verdun (Bourgogne) ; à Moritcombroux et au Donjon (Bourbonnais) ; à Évreux et à Saint-André (Normandie) ; à Dreux (Orléanais) ; à Limours et à Forges-les-Bains (Île de France)..... 335

### CHAPITRE XV.

L'union ne peut subsister entre le duc d'Orléans, Condé et Charles de Lorraine. — Charles traite bientôt avec la cour ; levée du siège d'Étampes. — Tentative de la cour pour ramener la paix. — Les princes la font échouer. — Journée du 25 juin au Parlement. — Combat du faubourg Saint-Antoine. — Récit de l'incendie de l'hôtel de ville et du massacre de la municipalité, le 4 juillet, d'après de nombreux documents inédits. — Les contemporains sont unanimes pour en rejeter le crime sur les princes et principalement sur Condé. .... 374,

### CHAPITRE XVI.

Lettres de saint Vincent de Paul, de la mère Angélique, de la mère Agnès Arnauld sur la misère de Paris. — Prix des denrées. — Les plus bouffons, comme Loret, deviennent tristes en face de tant de maux. — Remise du loyer de, Pâques 1632, accordé par le Parlement aux locataires de Paris. — Environs de Paris. — Étampes. — Les *aëreux*. — Les Missionnaires de Vincent et les Filles de madame Legras, «martyrs de la charité.» — État de la Brie. — Cet excès de misère amène la réaction dont l'abbé Fouquet est un des principaux instruments. — Rôle du clergé pendant la Fronde. .... 402

### CHAPITRE XVII.

Le massacre de l'hôtel de ville a rendu Condé maître absolu dans Paris désert. — L'effroi gagne le duc d'Orléans, et la réaction royaliste cri profite pour relever la tête ; le départ de Mazarin pour un nouvel exil fait éclater la mauvaise foi des princes. — La paix devient le cri général. — Le chanoine Le Prévost chef d'une nouvelle *Ligue* royaliste ; texte de *l'association* que signaient les bourgeois. — Lettre [571] importante de saint Vincent de Paul à Mazarin pour la paix et le retour du roi. — Broussel et Beaufort donnent leur démission de chefs de Paris — Députations au roi. — Son retour au Louvre. — Bilan de la Fronde. — Misère de Paris ; troisième remise des loyers aux locataires — Sauf-conduits donnés aux prêtres et aux religieux pour une enquête sur les environs de Paris. — Le *Magasin charitable*. .... 421

### CHAPITRE XVIII

Condé se fait condottiere et va s'établir en Champagne ; misère de cette province, de la Picardie. — Détresse de la cour ; lettres de Colbert et sujet. — Circulaire imprimée de Condé pour forcer toutes les villes ou les villages de Champagne à lui payer contribution. Autre circulaire de Condé, qui autorise la maraude d'hommes par ses troupes. — Misère de la Bourgogne ; le siège de Seurre est la ruine de la province. — Dettes de la Bourgogne. — La fin de la Fronde à Bordeaux rappelle la fin de la Fronde à Paris. — Complicité de Condé et de Conti avec *l'Ormée*. — Lettre de Mazarin au duc de Candale. — État misérable de la Guienne, du Languedoc et de tout le Midi. — Réaction parlementaire, bourgeoise et cléricale. — Soumission de Bordeaux (31 juillet 1653). .... 451

### CHAPITRE XIX.

La Fronde ne finit pas avec le retour du roi ni avec la prise de Bordeaux ; elle se prolonge longtemps. — L'adulation publique pour Louis XIV a trompé les historiens et la postérité. — Moralité déplorable de cette époque. — Nécessité de promener les *Grands Jours* dans toute la France dès les premières années de Colbert. — Les désordres de gens de guerre, même à Paris, continuent jusqu'à la paix des Pyrénées. — Lassitude des contemporains. — *Nouvelles à la main* tirées des archives anglaises. — La misère persiste dans les provinces. — Les *Relations*, interrompues deux fois, sont reprises et cessent par l'endurcissement

général des cœurs en décembre 1655. — Compte rendu de la paroisse Saint-Sulpice ; elle a déjà établi *l'assistance judiciaire* gratuite. — Paris, épuisé ou endurci, ne peut plus rien pour les provinces. — Correspondance de saint Vincent de Paul. — La mère Angélique nous apprend que les plus malheureux appartiennent aux classes moyennes ; la mortalité générale et la nécessité ont donné des travaux assez bien rétribués aux artisans. — L'industrie cherche un instant à sortir de sa torpeur ; statuts de corporations, maîtrises, établissements de fabriques, etc... — La misère vient de nouveau tout [572] anéantir — Inondation épouvantables en 1658 ; mauvaises années en 1659 et 1660. — Budget des hôpitaux. — Vincent, est toujours l'âme de ces œuvres. Sa mort. — Légende du bonhomme Misère. — La société en quête de remèdes : hôpital général à Paris. — L'association avec Laurent Tonti ou les Tontines — Fabert ou un essai de cadastre. .... 486

## APPENDICE

		543
CH. Ier.	Artistes et écrivains interprètes de la première moitié du dix-septième siècle,	543
CH. II.	Situation des provinces avant la Fronde,	545
CH. III.	Revenus de la terre, instruction primaire et voies publiques au 17ème siècle,	546
CH. IX.	Désordres dans la gestion de la charité hospitalière avant saint Vincent de Paul,	550
CH. X.	Part des protestants dans la charité à l'époque de la Fronde,	552
CH. XI.	Long souvenir de la Fronde dans la mémoire des populations,	553
CH. XII.	Lettre de Fabert et réponse de Mazarin — L'Hôtel-Dieu de Paris,	554
CH. XIII.	Les soldats pendant la Fronde,	556
CH. XIV.	Statistique des registres de l'état civil,	558
CH. XVI.	La mortalité à Étampes,	560
CH. XIX.	Saint Vincent de Paul ; son rôle et son influence ; assistance publique,	561

Alphonse FEILLET : *La Misère au temps de la Fronde et de Saint Vincent de Paul*, PARIS 1868,  
Fonds CHALUMEAU

Scanné le samedi 29 janvier 2000 Cl. L.